

C.R.I.C. N° 37 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie et de l'innovation

Lundi 24 novembre 2014

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la revalorisation des commerces dans les centres-ville »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique	1
<i>Question orale de Mme Poulin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la reprise de Thermic Distribution Europe » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les dernières évolutions du dossier Thermic Distribution à Couvin »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Poulin, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique	3
<i>Question orale de Mme Baltus-Môres à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le Plan Marshall 2022 »</i>	3
<i>Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le projet Créashop à Liège »</i>	4
<i>Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'état de la presse écrite et les suites données à l'étude McKinsey »</i>	4
<i>Question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la diminution en Wallonie du taux d'emploi au sein des P.M.E. »</i>	4
<i>Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la sidérurgie liégeoise »</i>	4
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les aides européennes à la recherche »</i>	4
<i>Question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la création d'une Agence spatiale belge associant les Régions »</i>	4
<i>Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'évolution du secteur des applications mobiles »</i>	4

<i>Question orale de Mme Trotta à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'état d'avancement du projet Digital Cities »</i>	4
<i>Question orale de Mme Trotta à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le projet de centre de protonthérapie à Charleroi »</i>	5
<i>Reprise de la séance</i>	5
<i>Projets et propositions</i>	5
<i>Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4)</i>	5
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	5
<i>Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	5
<i>Désignation d'un rapporteur (Suite)</i>	7
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Sampaoli, Mme Simonet, M. Destrebecq M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	7
<i>Vote</i>	10
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	10
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	10
<i>Reprise de la séance</i>	10
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Ibis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;</i>	
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'apport de la SOGÉPA dans la région du Centre » ;</i>	
<i>Question orale de M. Lecerf à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,</i>	

sur « les subsides régionaux accordés aux entreprises du secteur du transport fluvial » ;

Question orale de M. Henry à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la suppression de la contribution régionale au Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA) »..... 10

Désignation d'un rapporteur 11

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

Intervenants : M. le Président, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 11

Désignation d'un rapporteur (Suite)..... 15

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'apport de la SOGEPA dans la région du Centre » ;

Question orale de M. Lecerf à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les subsides régionaux accordés aux entreprises du secteur du transport fluvial » ;

Question orale de M. Henry à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la suppression de la contribution régionale au Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA) » (Suite)..... 15

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Defraigne, M. Sampaoli, Mme Schyns, M. Henry, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, M. Evrard, Mme Simonet..... 15

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Nassaut, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, MM. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, Nassaut, Auditeur adjoint à la Cour des comptes M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, MM. Evrard, Henry, Mme Simonet, MM. Destrebecq, Lecerf..... 21

Vote..... 32

Liste des intervenants..... 33

Abréviations courantes..... 34

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Présidence de M. Dodrimont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 8 heures 40 minutes

M. le Président. - La séance est ouverte.

M. le Ministre nous ayant rejoints, nous pouvons commencer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - Comme nous en avons convenu, nous démarrerons par les interpellations et les questions orales.

Dès que la Commission du budget nous en donnera le feu vert, nous passerons immédiatement à l'examen des dossiers budgétaires.

Le calendrier a été prévu de manière telle à ce que M. le Ministre puisse nous quitter vers 15 heures 30.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Pour 14 heures 30.

M. le Président. - Nous allons ainsi tenter d'être le plus efficaces possible.

Y a-t-il des demandes concernant l'arriéré ?

La commission a procédé à l'examen de son arriéré.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA REVALORISATION DES COMMERCES DANS LES CENTRES-VILLE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la revalorisation des commerces dans les centres-ville »

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale érige, à juste titre, comme objectif prioritaire, de « réserver en priorité, des zones d'activité économique et des activités qui ne peuvent pas être localisées ailleurs et encourager le retour des entreprises, commerces et services qui s'y prêtent au sein des villes et villages ».

Atteindre l'objectif est impératif, car trop souvent, nous voyons des vitrines dans les cœurs de ville de Wallonie arborant des enseignes mentionnant : à louer, à vendre, commerce à remettre, liquidation totale, et cetera.

Une des premières raisons à la profusion de ces funestes messages est le développement des grands centres commerciaux en périphérie. Je parle d'expérience à La Louvière où le centre commercial Cora a mis à mal le centre-ville, il y a plusieurs décennies déjà.

Le constat vaut également pour d'autres villes comme à Mons où les Grands-Prés, d'ailleurs en passe d'être agrandis, font du tort aux commerces des centres-villes.

Les causes sont évidentes. Des magasins très différents se concentrent dans un espace réduit, ces zones sont à l'abri des intempéries, l'offre de parking est importante, l'accès est aisé – le parking, pour sa totalité, gratuit – un espace HORECA est souvent prévu pour la clientèle.

À La Louvière, nous avons pris la mesure de ce phénomène et mis en place le complexe, la Strada ; complexe commercial situé en plein centre-ville et qui permettra des synergies avec les commerces du centre historique, appelé aussi cœur de ville.

Naturellement, toutes les villes n'ont pas la chance de bénéficier d'une zone libre suffisamment grande pour accueillir un projet d'une aussi vaste ampleur.

Je souhaiterais savoir quelles actions concrètes se cachent derrière l'objectif énoncé dans mon premier paragraphe. Il est toujours facile de se fixer des objectifs, mais cela est inutile s'il n'y a pas de concrétisation.

Quelles mesures concrètes sont déjà planifiées pour redynamiser le commerce en centre-ville ?

Une concertation entre le Gouvernement, Comeos et des organismes comme l'AMCV – qui n'est qu'un

exemple – est-elle en cours pour dégager de nouvelles pistes ?

Que peut espérer le commerce des centres-villes de la part du Gouvernement wallon ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, Monsieur le Député, la question que vous posez est importante pour les villes. Je voudrais vous rappeler que depuis le 1er juillet 2004, les régions sont compétentes pour la politique des implantations commerciales.

À ce titre, nous avons, devant cette commission, un projet de décret que nous examinerons en janvier pour le mener à bien. En parallèle, j'ai mis en place un schéma de développement commercial qui répertorie les modules commerciaux par type d'achat – achats de consommation courante ou achats semi-courants de type léger doivent se retrouver prioritairement dans les centres-villes afin de privilégier le commerce courant de proximité.

Ce schéma sera un des outils d'aide à la décision pour les demandes de permis, tant pour les communes que pour les fonctionnaires des implantations commerciales.

Par ailleurs, et depuis longtemps, nous sommes sensibles à la politique de centres-villes. Je suis intéressé par le fait que vous ayez cité le projet de La Louvière qui est un projet de reconstruction du centre-ville et au-delà de son aspect commercial, de redensification. Je suis intéressé de voir son évolution, car je pense qu'il fait partie de ce que j'appelle la reconstruction de la ville sur la ville. Ce qui est essentiel pour donner à nos villes l'attractivité tant en termes de logements, qu'en termes de commerce par rapport aux nouveaux usages de nos concitoyens.

En 2013, à titre d'exemple, la Ville de Liège a mis en place un appel à projets pilotes, en collaboration avec la Région et mes services, afin de privilégier le retour de commerces artisanaux dans les cellules vides des centres-villes. C'est une des mesures, comme la gestion de centres-villes l'a également été.

Ce projet pourrait être étendu à d'autres villes et communes si l'évaluation s'avère positive.

Par ailleurs, avec Comeos et avec également la MCV, ASBL en charge de la dynamique commerciale, nous voudrions voir, avec les communes et les commerçants, comment se réapproprier l'attractivité des centres-villes. C'est un élément extrêmement important. Ne nions pas que cette problématique associe bien d'autres départements que celui des affaires économiques. Je pense à mon collègue, M. le Ministre

Furlan en charge des villes et de la politique de la ville, mais aussi, à mon collègue, M. le Ministre Di Antonio sur la mobilité ou mon collègue, M. le Ministre Prévot, sur les travaux publics. Nous savons que l'accessibilité à d'autres modes de transport doit faire partie de cette gestion du centre-ville, non plus pris comme simplement l'addition de commerces les uns mis à côté des autres, mais comme un ensemble commercial dont l'attractivité doit résister à ce qui a été conçu pendant les décennies précédentes, c'est-à-dire l'implantation en périphérie des villes de centres commerciaux qui, comme vous l'avez indiqué, par leur gratuité de parking, alors que c'est une charge pour la collectivité que de les construire et de mobiliser du sol pour cela, donnait plus de confort à nos concitoyens.

Il y a une politique à faire. Nous aurons l'occasion d'en parler pendant les mois et les années qui viennent et je viendrai avec un certain nombre de propositions devant vous. C'est un sujet qui me paraît important pour éviter la rupture sociale et la rupture de commerces entre les villes et leur périphérie.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je suis ravi de vous entendre. Nous partageons cette sensibilité et surtout ces priorités qu'il faudra mettre en avant dans les semaines et les mois à venir. La situation du commerce en tant que tel dans les centres-villes est dans un état presque de coma, on ne peut pas encore parler de mort, dans certaines situations.

Comme vous l'avez très bien indiqué, cela ne fait pas l'objet d'un seul département, c'est une priorité qui doit être partagée. Je l'appellerais une compétence transversale. Si je peux me permettre, puisque ce terme est à la mode depuis quelque temps, au même titre que l'on a pu mettre des *task forces* en place pour la sidérurgie par exemple, une telle structure ne devrait-elle pas être mise en œuvre pour le commerce de centre-ville qui, à mon sens, nous partageons ce sentiment, en a grandement besoin.

**QUESTION ORALE DE MME POULIN À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA REPRISE DE THERMIC
DISTRIBUTION EUROPE » ;**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES DERNIÈRES
ÉVOLUTIONS DU DOSSIER THERMIC
DISTRIBUTION À COUVIN »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de Mme Poulin, sur « la reprise de Thermic Distribution Europe » ;
- de M. Hazée, sur « les dernières évolutions du dossier Thermic Distribution à Couvin ».

La question de M. Hazée est retirée.

La parole est à Mme Poulin pour poser sa question.

Mme Poulin (PS). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs jours la presse régionale regorge d'informations quant à la reprise de Thermic Distribution Europe à Couvin. La curatelle a même décidé d'organiser une conférence de presse le mardi 18 novembre. Ces annonces ont fait naître l'espoir chez de nombreux travailleurs de l'entreprise qui, en grande majorité, n'ont pas retrouvé un nouvel emploi.

Disposez-vous d'informations particulières à ce sujet ? Si reprendre il y a, combien d'emplois seraient préservés à Couvin et recréés ? Le cas échéant, après autant de mois à l'arrêt, il semble opportun de laisser une chance à ces investisseurs.

Vos services ont-ils été sollicités pour aider à la reprise de quelque manière que ce soit ? Des capitaux publics vont-ils être réinvestis sur ce site ? Si c'est le cas, il conviendrait de renforcer leur contrôle. C'est pourquoi nous demandons à ce qu'un représentant public participe activement à la gestion quotidienne de l'entreprise afin de contrôler au mieux l'évolution de son activité.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, je peux vous faire part des éléments suivants pour ce dossier. Deux transactions liées directement à TDE ont été signées, sans demande d'intervention de la Wallonie. Premièrement, cession de la fonderie à M. Claude Lecomte ; celle-ci occupe actuellement cinq

personnes affectées à la remise en état. La production ne redémarrera pas avant plusieurs mois et devrait occuper à terme environ 40 personnes.

M. Cyris a déposé une caution pour lever la saisie conservatoire sur les outils de TDE. Les modèles seront envoyés en Espagne chez HERGOM, chargé de la fabrication des pièces. Celles-ci seront rapatriées en vue du montage dans les locaux de TDE. Cette activité devrait occuper à terme une vingtaine de personnes.

Parallèlement à ces opérations, les curateurs ont orienté le groupe VOSS, distributeur de pièces détachées à Couvin, vers la société française STAUB en vue de la reprise de ses activités de poélerie et de leur rapatriement à Couvin dans les locaux de TDE. Le groupe VOSS a bien racheté la marque franco-belge détenue par STAUB ainsi que la ligne de production et les stocks. À ce stade, les stocks sont entreposés dans les locaux de VOSS à Couvin d'où ils seront commercialisés. En cet état, il n'y a pas d'emplois créés par cette commercialisation.

Compte tenu de ce qui précède, le collège des curateurs va à présent se concentrer sur la réalisation des actifs. Nous continuerons à être très attentifs au suivi. Voilà ce que je peux vous dire sur l'état actuel.

M. le Président. - La parole est à Mme Poulin.

Mme Poulin (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, surtout de l'attention que vous porterez à ce dossier.

La région de Couvin a connu EFEL, Saint-Roch, Somy et Panneaux Forts. Toutes ces sociétés ont été démantelées et n'ont plus d'activité. Cette région a bien besoin d'un espoir nouveau au niveau de l'emploi.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÔRES À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE PLAN MARSHALL
2022 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Môres à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le plan Marshall 2022 ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE PROJET CRÉASHOP À
LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le projet Créashop à Liège ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉTAT DE LA PRESSE
ÉCRITE ET LES SUITES DONNÉES À L'ÉTUDE
MCKINSEY »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'état de la presse écrite et les suites données à l'étude McKinsey ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA DIMINUTION EN
WALLONIE DU TAUX D'EMPLOI AU SEIN DES
P.M.E. »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la diminution en Wallonie du taux d'emploi au sein des P.M.E. ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA SIDÉRURGIE
LIÉGEOISE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la sidérurgie liégeoise ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES AIDES
EUROPÉENNES À LA RECHERCHE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les aides européennes à la recherche ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA CRÉATION D'UNE
AGENCE SPATIALE BELGE ASSOCIANT LES
RÉGIONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la création d'une Agence spatiale belge associant les Régions ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-
FIRKET À M. MARCOURT, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE
L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR
« L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DES
APPLICATIONS MOBILES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'évolution du secteur des applications mobiles ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DU PROJET DIGITAL CITIES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'état d'avancement du projet Digital Cities ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE PROJET DE CENTRE
DE PROTONTHÉRAPIE À CHARLEROI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le projet de centre de protonthérapie à Charleroi ».

La question est retirée.

Ceci clôture la première partie de nos travaux.

La séance est suspendue jusqu'à ce que nous puissions reprendre les dossiers budgétaires.

Que chacun se tienne prêt aux alentours de 9 heures 30, d'après les informations qui nous sont communiquées.

- La séance est suspendue à 9 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 9 heures 36 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Il avait été expressément convenu en Conférence des présidents que la majorité serait en nombre pour que nous commençons nos travaux. Pas de formalisme excessif de la part des uns et des autres, simplement le respect de ce qui avait été prévu.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE
PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU
BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE
L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE
(DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 4) ET
(DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 4)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget des dépenses de la Région

wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) et l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4)

La Cour des comptes ne sera pas présente lors de cette discussion puisqu'elle nous fait savoir qu'elle n'a pas d'observations par rapport à ce dossier.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Destrebecq est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de
l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique*

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, tout d'abord, je remercie la Conférence des présidents d'avoir accepté que nous puissions examiner le budget ce matin en synchronisation avec la Commission du budget.

Je voudrais entamer ce débat sur le premier feuilletton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 qui a été élaboré sur base des éléments suivants.

En premier lieu, les mesures d'économies récurrentes arrêtées les années précédentes, ainsi que pour le budget initial 2014, ont été maintenues afin notamment d'assurer le respect des objectifs budgétaires fixés pour 2014.

Par ailleurs, les recettes ont été adaptées en tenant compte des paramètres macroéconomiques communiqués en septembre dernier par le Bureau du Plan ainsi que les informations reçues du SPF Finances et des services de la Wallonie relativement aux impôts régionaux et aux taxes régionales.

Les dépenses dont l'évolution est liée au paramètre inflatoire ont été revues sur base du taux réestimé pour 2014.

Enfin, le feuilletton d'ajustement 2014 intègre, d'une part, les décisions adoptées par le précédent gouvernement qui restaient à formaliser sur le plan budgétaire et, d'autre part, les dispositions de l'accord budgétaire du nouveau Gouvernement qui ont une incidence sur l'actuel budget.

Dans ce cadre, pour ce qui concerne mon secteur budgétaire, l'ajustement du budget se traduit comme suit : les recettes afférentes au secteur de l'économie et de la recherche qui étaient évaluées à 30,2 millions d'euros au budget initial sont majorées de 6,3 millions d'euros suite à l'augmentation des remboursements de primes à l'investissement, du non-respect des conditions d'octroi des aides, ainsi que des recettes du Fonds de la recherche.

Au budget général des dépenses, les crédits des programmes relevant de mes compétences augmentent par rapport au budget initial de 85,3 millions d'euros en moyens d'action et de 170,8 millions d'euros en moyens de paiement. Cette croissance relativement importante résulte des variations suivantes : des moyens supplémentaires sont accordés pour plusieurs mesures du plan Marshall. Un crédit supplémentaire de 10,9 millions d'euros est ainsi prévu pour le financement de la politique des pôles de compétitivité. Ce montant permet d'accélérer les financements des projets qui ont été avalisés par le jury des pôles.

Neuf millions d'euros sont inscrits au Programme 18.25 afin de permettre le versement, dès cette année, de la contribution de la Wallonie au financement du volet infrastructure de la Cité des métiers de Liège qui sera installée, à Liège, sur le site du Val-Benoît.

Au Programme 18.05, le programme NEXT est mis en œuvre par la société BEFin, qui est une filiale de la SRIW, qui bénéficie d'un crédit de liquidation supplémentaire de 1,4 million d'euros pour assurer le financement des projets rentrés dans les différents domaines de l'économie circulaire.

Enfin, 1,5 million d'euros sont prévus pour apurer les soldes des subventions à l'AWEx, à l'AST et à l'ASE pour le financement des mesures du plan Marshall 2.vert dont ces organismes assurent l'exécution.

Hors crédits afférents au plan Marshall, je relèverai la majoration des moyens repris au Programme 18.03 « Restructuration et développement » pour les interventions en mission déléguée à la SOGEPa. Des crédits supplémentaires de 45 millions d'euros sont prévus à cet effet.

Au Programme 18.02 « Expansion économique », des crédits supplémentaires d'engagement sont prévus à concurrence de 12,4 millions d'euros pour permettre l'engagement de l'ensemble des dossiers de primes à l'investissement relevant de la carte des zones de développement 2007-2013, dont la validité a expiré au 30 juin 2014. À ce même Programme 18.02, des crédits supplémentaires de liquidation de 5 millions d'euros sont inscrits pour le cofinancement des dossiers FEDER.

D'autre part, dans le cadre de l'ajustement du budget 2014, la mise en œuvre des règles d'imputation sur base des droits constatés, en application du SEC 2010 – qui, comme vous le savez, succède au SEC 95 – permet de dégager une marge en crédits de liquidation que le Gouvernement a décidé d'affecter en partie à la résorption de l'encours des engagements.

La part de ces crédits supplémentaires de liquidation attribuée aux secteurs de l'économie et de la recherche s'élève à 96,4 millions d'euros qui sont répartis de la manière suivante :

- 9,3 millions d'euros pour les primes à l'investissement aux grandes entreprises ;
- 18 millions d'euros pour les primes à l'investissement aux PME, auxquels s'ajoutent 2 millions d'euros pour les primes à l'emploi, 750 000 euros pour les primes e-business et RENTIC et 200 000 euros pour les aides au transport par voie navigable ;
- 1,4 million d'euros pour les subventions aux entreprises d'insertion dans le secteur de l'économie sociale ;
- et enfin, *last but not least*, 64,8 millions d'euros pour l'ensemble des programmes budgétaires relatifs au secteur de la recherche et de l'innovation.

Parmi les principales majorations de crédits de liquidation dans les programmes budgétaires relatifs à la recherche, je relèverai les postes budgétaires suivants :

- au Programme 18.31 « Recherche », 10,9 millions d'euros sont inscrits pour les subventions aux universités et établissements assimilés en matière de diffusion et développement des technologies nouvelles et recherche de base. Les subventions aux centres collectifs de recherche sont majorées de 4,8 millions d'euros ;
- au Programme 18.32 « Aides aux entreprises en recherche et technologie », une augmentation de 36,4 millions d'euros est prévue pour les subventions dans le cadre des pôles de compétitivité, ce qui s'ajoute donc aux 10,9 millions d'euros obtenus dans le cadre de l'accord budgétaire de la présente législature. Sept millions neuf cent mille euros sont alloués à la recherche industrielle de base et 6 millions d'euros à la recherche appliquée. Enfin, 5 millions d'euros supplémentaires sont prévus pour la participation de chercheurs à des programmes internationaux.

Tous ces crédits supplémentaires permettront de réduire l'encours des engagements pris et les délais de paiement des primes et subventions aux diverses institutions et entreprises.

Je terminerai cet exposé en soulignant que, dans le cadre du feuilleton 2014, les crédits consacrés à mes différents secteurs de compétence font aussi l'objet

d'ajustements internes afin de couvrir des besoins inhérents aux politiques mises en œuvre. À ce sujet, je mentionnerai en particulier la majoration de 1,1 million d'euros du crédit consacré aux actions pilotes dans le secteur de l'économie sociale. Ce montant sera affecté, dans le cadre d'une mission déléguée à la SOWECSOM, à un projet pilote visant à financer, sous forme de capital ou d'autres fonds permanents, des projets de création et de développement de sociétés ayant adopté la forme juridique de société coopérative.

Au Programme 18.31, la subvention au FRIA est majorée de 5,4 millions d'euros en moyen d'action et de 6,4 millions d'euros en moyen de paiement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, voilà les éléments essentiels du feuilleton d'ajustement du budget 2014 pour ce qui concerne mes compétences.

Je vous remercie de votre attention et je me tiens bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

M. le Président. - Nous vous remercions, Monsieur le Ministre.

Désignation d'un rapporteur (Suite)

M. le Président. - Je tiens simplement à signaler un remplacement au niveau du rapporteur, M. Destrebecq n'étant pas membre de cette commission et malgré sa bonne volonté que l'on peut saluer, il ne pourra donc être notre rapporteur. C'est Mme Dock, si vous le voulez bien, qui pourrait prendre le relais.

Mme Dock est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

On ne peut pas parler de remplacement avantageux, mais en tous les cas, on va souligner que Mme Dock sera donc rapporteuse de nos travaux. Je l'en ai informée avant que la discussion ne commence.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est au parlementaire qui le souhaite. Je prends note d'un premier tour de parole. Qui souhaitera intervenir dans ce débat ?

MM. Evrard, Destrebecq, Mme Simonet et M. Sampaoli se sont inscrits dans la discussion générale.

La parole à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre exposé.

On constate dans cet ajustement budgétaire, une augmentation des crédits de liquidation d'à peu près 170 millions d'euros, qui se traduisent finalement par des crédits de liquidation supplémentaires, notamment à travers les grandes entreprises et les PME, et au niveau des investissements verts. Au niveau des aides à la recherche, des crédits supplémentaires de l'ordre de 70 à 80 millions ont été octroyés.

Ma question est relativement simple : ce sont des chiffres qui sont significatifs dans le budget. Ce sont des montants importants. La question était de savoir, par rapport à ces ajustements budgétaires, si l'on avait sous-estimé les besoins de l'initial. On peut comprendre qu'en cours d'année, il faut faire des ajustements, mais de cet ordre-là, on est en droit de se poser la question si c'était raisonnablement estimé dès le départ. Finalement, avez-vous été surpris par des éléments qui sont arrivés en cours d'année ?

Vous avez évoqué cette volonté de résorber l'ensemble des encours. À travers les montants qui ont été évoqués, notamment dans les programmes qui sont mis en œuvre, les encours seront-ils complètement résorbés ? Ce serait intéressant de connaître le niveau actuel des encours dans les différents domaines que vous avez évoqués.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, pour le groupe PS, il est très positif que des moyens aient pu être dégagés pour accélérer les paiements en faveur des entreprises dans le secteur, particulièrement celui des aides à la recherche et d'investissement, ce qui constitue une aide et un soutien de la Wallonie à l'égard des entreprises pour les aider à passer le cap de la crise.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour son exposé et les moyens importants que l'on voit pour l'économie, le plan Marshall, la recherche, malgré le contexte difficile. Je souligne l'importance de la volonté du Gouvernement wallon de résorber l'encours. Nous savons que nous traînons régulièrement un encours, cela a été signalé et c'est très important pour les opérateurs d'avoir des liquidités, singulièrement dans la période que nous traversons, et de voir ainsi des moyens permettre les réalisations prévues. J'en signale toute une série. Cela me fait plaisir de voir que la Cité des métiers avance, c'est un élément positif.

Je remercie également M. le Ministre, dans le cadre de cet ajusté, d'avoir rétabli l'équilibre nécessaire à l'engagement des chercheurs FRIA puisque c'était un problème de politiques croisées Fédération Wallonie-Bruxelles et vous reprenez en charge la part qui n'avait

pas été prévue à l'initiale. C'est une excellente chose. Nous nous en félicitons.

J'ai une petite question de curiosité en matière de recettes. L'article 31.05.32 « Récupérations sur créances et contentieux – Expansion, restructuration, développement des entreprises, des zonings » affiche un montant de 209 000 euros qui est un tout vieux montant qui revient de très loin. Si M. le Ministre n'a pas la réponse, il me la donnera ultérieurement. C'est juste de la curiosité puisque ce sont des montants qui ont été versés il y a fort longtemps.

Merci pour ce budget, cet ajustement qui irrigue de moyens nouveaux notre politique économique.

M. le Président. - Nous allons clôturer ce premier tour de parole par l'intervention de M. Destrebecq.

La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Complémentairement à mon collègue M. Evrard – et je reviendrai d'ailleurs sur le sujet lors de ma question orale qui sera intégrée dans la discussion budgétaire – je voulais revenir sur un thème plus spécifique qu'est la SOGÉPA puisque l'on remarque une augmentation notable des moyens qui lui sont transférés et au regret, même si l'on peut trouver cet investissement très intéressant et adéquat, je trouve qu'au niveau de l'explication, je parlerais plus d'opacité ou de manque de rigueur dans le détail, puisque l'on parle de pas moins de 45 millions d'euros. Il serait utile de nous donner un peu plus d'explications sur la philosophie et sur la définition de vos priorités ou de la nécessité du tissu actuellement.

L'essentiel des augmentations de crédits semble concerner ce que l'on appelle généralement des apurements d'encours, soit le paiement de promesses ou de factures impayées. Voilà la question la plus importante. La lecture attentive du budget nous indique que deux grandes catégories sont concernées, à savoir : les primes à l'investissement, tant pour les grandes entreprises et les investissements verts. Ces investissements verts ont-ils été d'une telle ampleur qu'ils justifient à eux seuls les questions qui précèdent ? De plus, les aides à la recherche et en particulier celles destinées aux pôles de compétitivité sont, quand on analyse un peu la note, en hausse de manière très nette.

Quelques questions au-delà de ces considérations et de ces interrogations. A-t-on délibérément sous-estimé les besoins à l'initial ? Je suis persuadé qu'il n'y a aucun rapport avec l'année 2014 qui est une année électorale. Mais ce serait bien de vous entendre sur le sujet. Si ce n'est pas le cas, l'héritage de M. le Ministre Nollet est-il à ce point lourd de conséquences budgétaires que l'on doive arriver à cet ajustement dans de telles proportions ? A-t-on, au contraire, été complètement surpris ? Avez-vous été surpris par les chiffres qui vous sont parvenus ou y a-t-il un peu des deux ? Une superbe

mixité entre la surprise et le manque d'anticipation ? Pour conclure, a-t-on volontairement anticipé le paiement de factures – ma collègue en parlait tout à l'heure – au sens large du terme pour pouvoir alléger l'année 2015 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame, Messieurs les députés, pour recadrer les choses, je dirais qu'il y a trois éléments qui ont conduit l'ajustement.

Le premier est, comme tout ajustement en fin d'année, d'avoir des données techniques puisque l'on réorganise le budget pour pouvoir exécuter le budget dans le courant de l'année.

Le deuxième explique le budget initial : je vous rappelle qu'il avait été construit dans une certaine trajectoire budgétaire et que depuis les élections du 25 mai 2014, l'ensemble des gouvernements, fédéral, flamand, wallon, ont revu la trajectoire budgétaire pour décaler l'équilibre budgétaire de 2014 à 2018. Cela a fait en sorte de reformuler une trajectoire qui va, en 2015, nous obliger à faire un certain nombre d'efforts et nous en parlerons ultérieurement.

Parallèlement à cela, et c'est le troisième élément, repartant d'une trajectoire adaptée, j'ai proposé au Gouvernement wallon, – qui l'a accepté, je l'en remercie – d'accélérer des paiements dans l'année 2014, de manière à les articuler avec les efforts dont je vous parlerai tout à l'heure sur 2015 et 2016. Vous savez que ce sont les deux années en Wallonie où il y aura un effort plus particulier de manière telle à ce qu'en prenant 2014, 2015 et 2016, on tienne la trajectoire en termes de liquidation de montants.

Il ne s'agit pas d'une sous-estimation des crédits, c'est bien dans une perspective globale que nous avons fait cela, mais il est vrai que l'amélioration du taux de liquidation est de 170 millions d'euros, ce qui est considérable par rapport à l'enveloppe du budget, même si, depuis lors, on a ajouté la recherche dans mes compétences. C'est évidemment quelque chose d'important.

Je remercie Mme Simonet d'avoir salué la mise en œuvre physique de la Cité des métiers. Aujourd'hui, c'est une institution qui va véritablement fonctionner. Comme vous le savez, il y a trois Cités des métiers qui sont implantées en Wallonie, deux qui ont passé les premières étapes pour être labellisées, ce sont celles de Charleroi et de Liège. La troisième, celle de Namur, est plus en amont dans la procédure, mais la première étape a été franchie. Pour moi, c'est une concrétisation importante.

Sur le FRIA, je suis très heureux d'avoir pu retrouver des moyens, puisque des engagements avaient été

souscrits à l'égard du FNRS et au travers de cet ajustement, nous pouvons les exécuter, ce qui va à nouveau permettre le support des chercheurs et c'est important.

Je ne sais pas si mon collaborateur a pu trouver la justification des 209 000 euros, mais nous y reviendrons. On va faire l'inventaire. Je vous remercie de nous avoir posé la question. En tout cas, me concernant, cela me permettra d'avoir la réponse.

Pour la SOGEPA, je dirais que M. Destrebecq n'ignore pas, que ce soit en Province de Hainaut ou à Liège, que nous l'avons beaucoup mobilisée pour faire face à un certain nombre d'éléments de restructuration d'entreprises. Il est apparu que la SOGEPA se trouvait avec une trésorerie amputée. Nous n'avons pas de dossier particulier. Il ne s'agissait pas de faire face à une sorte d'effondrement de la conjoncture. Ce n'est pas cela du tout.

Ce que j'ai souhaité, c'est que l'on reconstitue une trésorerie à la SOGEPA dans l'hypothèse où nous aurions un certain nombre de difficultés. Ce taux de trésorerie s'était réduit durant l'année 2014 par l'exécution d'engagement.

Je tiens à saluer les gestionnaires de la SOGEPA puisque la Commission européenne a constaté que la SOGEPA travaillait bien dans le respect des règles d'une manière générale. Il y a toujours des dossiers plus sensibles, mais d'une manière générale, nous avons eu l'approbation de la commission sur cette question.

Il nous apparaissait nécessaire de donner à cet outil qui doit être capable de faire face à une difficulté, en temps et en heure, d'avoir les moyens de trésorerie suffisants. C'est la raison pour laquelle nous lui avons attribué les 45 millions d'euros figurant à l'ajustement du budget.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire après ce premier tour de table.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses.

Les parlementaires ayant le dernier mot, je les invite à répliquer, s'ils le souhaitent.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces explications. Nous avons bien entendu que l'année 2014 était finalement particulière à travers les élections. Finalement, la trajectoire budgétaire a été adaptée à la situation, comme vous l'avez évoqué.

C'est une attitude qui n'existera plus, ni en 2015 ni en 2016. Si l'on peut se réjouir, aujourd'hui, à travers vos compétences qui sont élargies, notamment, en matière de recherches, je pense qu'il va être fondamental

d'être précis dans le budget initial 2015, de manière à éviter un ajustement budgétaire, au terme de 2015, aussi important qu'il ne l'a été en 2014. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure. Il y va de la cohérence de l'action. Je pense que plus on modifie en cours d'année les articles budgétaires, plus on engendre un manque de cohérence et des encours qui ne font que s'accumuler au fil du temps.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Soit j'ai été inattentif soit je n'ai pas compris l'explication de M. le Ministre, mais on pourra peut-être y revenir.

Si l'objectif avait été d'augmenter la trésorerie ou les moyens de la SOGEPA, dans le cadre de la discussion qui va suivre pour l'année 2015, il faut être prévoyant et proactif. En effet, je suis persuadé que vous avez raison. La SOGEPA doit avoir les moyens suffisants que pour faire face à une situation le plus vite possible. On sait très bien que, très souvent, quand on doit agir dans ce domaine-là, il faut le faire avec rapidité et de la manière la plus simplifiée possible.

Dans le cadre d'un ajustement budgétaire, au-delà des bonnes intentions qui sont les vôtres et que je ne remets pas en question, j'aurais souhaité avoir un peu plus d'informations, d'explications sur le contenu de ces 45 millions d'euros. Je ne remets pas en cause vos bonnes intentions. Nous les partageons. Elles sont nécessaires, mais dans le cadre de l'ajustement budgétaire, nous pourrions avoir un peu plus de détails et une argumentation un peu plus détaillée que celle que nous avons reçue dans votre réponse, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre qui souhaite réagir.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Je comprends M. Destrebecq dans la question qu'il me pose, mais il faut retenir la première partie de votre réplique. C'est dans la perspective d'assurer les moyens de trésorerie suffisants à la SOGEPA pour les années 2015 et suivantes que nous avons pris cette décision cette année. Il est quasi certain que nous n'aurons pas besoin d'un centime de ces 45 millions d'euros avant la fin de l'année 2014.

Il est donc difficile, pour moi, de vous dire à quoi ils vont servir alors qu'aujourd'hui la NLMK ou Duferco, ont nécessité des réaménagements financiers au niveau de la SOGEPA, ainsi que d'autres dossiers d'ailleurs. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait un déficit de trésorerie. Dans le cadre de l'approbation du modèle économique de la SOGEPA par l'Union européenne – ce

qui n'était pas le cas avant le 25 mai – nous avons pris la décision de lui rendre une trésorerie suffisante, qui est d'ailleurs une opération financière sans impact sur le solde net du budget.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Je remercie M. le Ministre. Je peux le comprendre, en effet, mais je reviendrai, de toute façon, avec ma question qui va suivre sur le sujet.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Je vous remercie.

M. le Président. - M. le Ministre a confiance en vous, Monsieur Destrebecq.

Nous avons donc eu une discussion d'ordre générale sur cet ajustement. Y a-t-il maintenant une demande de prise de parole pour entrer plus en détail par rapport aux articles qui vous sont proposés à l'ajustement ?

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close et vous propose, dès lors, de passer aux votes.

Vote

M. le Président. - Nous allons procéder au vote du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1).

La Commission de l'économie et de l'innovation recommande, par 8 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse, pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Je vous propose d'ajourner nos travaux, de manière à obtenir l'autorisation de les poursuivre.

Nous allons donc les suspendre, les ajourner de quelques minutes ou de quelques heures, Monsieur le Ministre, je n'en sais rien.

Les travaux sont suspendus jusqu'à ce que nous puissions les reprendre sur le budget 2015.

Je vous propose de suspendre la séance.

La séance est suspendue à 10 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 46 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Je vous propose de reprendre nos travaux, sachant que la Cour des comptes a accompli son devoir au sein de la Commission du budget.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 4) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 4)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'APPORT DE LA SOGÉPA DANS LA RÉGION DU CENTRE »

QUESTION ORALE DE M. LECERF À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES SUBSIDES RÉGIONNAUX ACCORDÉS AUX ENTREPRISES DU SECTEUR DU TRANSPORT FLUVIAL »

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA SUPPRESSION DE LA
CONTRIBUTION RÉGIONALE AU FONDS POUR
LA FORMATION À LA RECHERCHE DANS
L'INDUSTRIE ET DANS L'AGRICULTURE
(FRIA) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1bis) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 4) ;
- du budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) ;
- la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'apport de la SOGEPa dans la région du Centre » ;
- la question orale de M. Lecerf à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les subsides régionaux accordés aux entreprises du secteur du transport fluvial » ;
- la question orale de M. Henry à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la suppression de la contribution régionale au Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA) ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Dermagne est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, d'abord merci de votre patience.

Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, il faut comprendre un certain nombre de dispositifs que nous avons insérés dans le budget 2015, à la lecture de mon exposé sur l'ajusté 2014 puisque que des ajustements de crédits en 2014 permettaient de s'inscrire dans la trajectoire budgétaire de 2015-2016.

Au budget des recettes – pour revenir à ce premier élément pour l'année 2015 – les crédits prévus pour mon secteur atteignent un montant total de 4 300 000 euros, hors recettes du Fonds de la Recherche qui s'élèvent, quant à elle, à 19 millions d'euros.

Par rapport au budget initial 2014, hors recettes affectées, une réduction de 8 900 000 euros est observée. Cette diminution résulte de deux éléments. D'abord, le versement de dividendes par les entreprises publiques n'est plus prévu suite à leur classement par l'ICN dans le périmètre de consolidation de la Wallonie.

D'autre part, la recette de 5,2 millions d'euros provenant des moyens supplémentaires accordés par le Gouvernement fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale n'est plus inscrite. En effet, l'accord de coopération conclu entre les régions et l'État fédéral n'est plus reconduit.

J'en viens à présent, aux crédits sollicités au budget général des dépenses pour l'année 2015. La confection du projet de budget s'est inscrite dans un contexte de rigueur qui a amené le Gouvernement à prendre différentes mesures de recettes additionnelles ou d'économie. Parmi les mesures à portée générale, je mentionnerai les réductions appliquées aux subventions facultatives et réglementaires, à concurrence respectivement de 15 % et de 7 %. Une diminution de 15 % des crédits consacrés aux études et de communication est également appliquée.

Pour les organismes d'intérêt public et assimilé, les subventions sont indexées à partir de l'année 2015 et soumises à une mesure d'économie de 5 % en 2015, de 3 % en 2016 et de 2 % à partir de 2017.

Par contre, une mise à niveau de leur dotation est appliquée au budget 2015 pour couvrir leur déficit structurel. Globalement, pour mon secteur budgétaire, la mesure d'économie sur les subventions réglementaires se traduit par des réductions de 12 800 000 euros en engagement et de 9 800 000 euros en liquidation. La mesure touchant les subventions facultatives représente une diminution de 4 500 000 euros en engagement et de 4 100 000 euros en liquidation.

Les dépenses pour études et communication sont réduites de 620 000 euros. À ce sujet, je tiens à souligner que les réductions obligatoires de crédits n'ont pas été appliquées de manière linéaire, mais au contraire, en tenant compte des objectifs poursuivis dans le cadre de différentes politiques mises en œuvre dans le cadre de mes compétences.

De manière spécifique, pour les crédits relatifs à l'expansion économique, une réduction de 8 millions d'euros est appliquée aux crédits consacrés aux primes à l'investissement en matière d'utilisation durable de l'énergie. Une diminution de 5 millions d'euros non récurrente est par ailleurs, décidée sur les autres primes relatives à l'expansion économique ; ce qui nous amène à un montant total de 13 millions d'euros.

Conformément à la Déclaration de politique régionale, il sera entrepris, à partir de 2015, une réforme des incitants régionaux en faveur des entreprises. Dans ce cadre, l'ensemble des dispositifs sera évalué en vue de simplifier et recentrer les moyens vers les besoins les plus importants des entreprises. D'autre part, l'opportunité du renforcement des conditions liée à la consolidation et à la création d'emploi sera prise en compte.

Enfin, les aides économiques seront orientées vers les entreprises les plus intensives en création d'emploi, en innovation et en exportation ainsi que dans les secteurs les plus porteurs, notamment ceux qui s'inscrivent dans une démarche de pôles de compétitivité.

Dans ce contexte et au-delà de ces mesures d'économie, conformément à la trajectoire budgétaire arrêtée pour la législature 2015-2019, des moyens additionnels sont prévus pour mon secteur de compétences.

Pour le plan Marshall à partir de 2015, des mesures issues du plan Marshall 2. vert sont pérennisées. Dans ce cadre, des crédits de 41 millions d'euros sont alloués au financement de la politique des pôles de compétitivité, en recherche et frais de fonctionnement auxquels s'ajoutent 4 millions d'euros pour les actions internationales et 4 millions d'euros pour le volet formation en matière des pôles.

Un crédit de 5,7 millions d'euros est prévu pour le financement des actions du plan Marshall menées par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Deux millions d'euros sont, en outre, inscrits pour le financement des politiques croisées « Formation-Enseignement » qui concernent notamment les cités des métiers, l'Université ouverte et l'eCampus.

Enfin, dans le cadre des politiques nouvelles du plan Marshall, une enveloppe de 100 millions d'euros est accordée pour le renforcement des dispositifs financiers de soutien aux entreprises.

Sur base de ces éléments, pour l'ensemble de mon secteur, les crédits d'engagement représentent 792,6 millions d'euros et les crédits de liquidation 717,8 millions d'euros.

Par rapport au budget initial 2014, les moyens budgétaires diminuent donc de 22,6 millions d'euros en engagement et de 8 millions d'euros en liquidation.

Les évolutions de crédits doivent toutefois être appréciées en tenant compte des éléments suivants. Au budget 2014, les crédits afférents au plan Marshall 2.vert ont représenté 207,3 millions d'euros en engagement et 163,4 millions d'euros en liquidation. Pour l'année 2015, ces mêmes crédits s'établissent respectivement à 236,7 millions et à 212,4 millions d'euros.

Par programme du budget général des dépenses, les propositions pour 2015 appellent les commentaires suivants :

- au Programme 09.10 « Commerce extérieur et Investisseurs étrangers », les dotations à l'AWEx auxquelles l'économie de 50 % a été appliquée s'élèvent à 60,7 millions d'euros. De plus, 4 millions d'euros supplémentaires seront transférés du Programme 33.02 « provision interdépartementale plan Marshall » pour la poursuite de la politique internationale des pôles de compétitivité ;
- au Programme 16.41 « Première alliance emploi-environnement » et 16.42 « Développement durable », seuls des crédits de liquidation pour apurer l'encours des mesures du plan Marshall 2.vert sont inscrits à concurrence d'un montant total de 10 millions d'euros. Il est à remarquer que l'alliance emploi-environnement est globalement transférée chez M. le Ministre Furlan et que je n'en avais que des éléments accessoires.

Pour le secteur de l'Économie, je mentionnerai les principaux éléments suivants : au Programme 18.02 « Expansion économique », les crédits d'engagement pour 2015 passent de 87 millions d'euros en 2014 à 34,6 millions d'euros en 2015 tandis que les crédits de liquidation diminuent de 4 millions d'euros pour atteindre 44 millions d'euros.

La principale diminution de crédit d'engagement concerne l'article 51.03 « Primes à l'investissement aux grandes entreprises ». En effet, l'enveloppe de 20 millions d'euros obtenue au budget 2014 pour l'engagement de l'ensemble des dossiers de primes à l'investissement relevant de la carte des zones de développement 2007-2013, dont la validité a expiré au 30 juin 2014, n'est pas reconduite en 2015 puisque nous commençons une nouvelle programmation.

Une autre cause importante de la diminution observée est la non-reconduction du crédit d'engagement de 15 millions d'euros pour les cofinancements FEDER 2007-2013.

Les crédits de liquidation pour 2015 sont majorés de 10 millions d'euros par rapport au budget 2014.

Cette majoration est principalement liée à l'inscription de crédits de liquidation pour les cofinancements FEDER 2007-2013 et pour les bonus zones franches rurales et urbaines.

À ce sujet, je rappellerai que la mesure du plan Marshall 2.vert relative aux suppléments d'intervention des bonus zones franches urbaines et rurales n'est plus poursuivie depuis fin 2013, mais des crédits doivent toutefois être inscrits pour l'apurement de l'encours.

Au Programme 18.03 « Restructuration et développement », les moyens budgétaires passent de 78,2 millions d'euros à 170,8 millions d'euros en engagement et de 107,9 millions d'euros à 170,8 millions d'euros en liquidation.

Cette augmentation est principalement due aux 100 millions d'euros inscrits pour le renforcement des dispositifs financiers de soutien aux entreprises que j'ai évoqué précédemment.

Toutefois, les actions du plan Marshall 2.vert qui faisaient l'objet d'une inscription budgétaire à ce Programme 18.03 ne doivent, par ailleurs, plus être financées à partir de 2015.

Au Programme 18.05 « Politique économique », les crédits d'engagement et de liquidation demeurent globalement équivalents à ceux du budget 2014, soit une quinzaine de millions d'euros.

Les principaux mouvements dans ce programme sont la non-reconduction des crédits dévolus au programme NEXT.

Cette décision s'inscrit dans le cadre de la trajectoire budgétaire 2015-2019. Je rappellerai toutefois à ce sujet qu'un crédit supplémentaire de liquidation de 1,4 million d'euros a été prévu pour ce dispositif à l'ajustement du budget 2014 et que de nouveaux moyens seront prévus en cours de législation.

La subvention de fonctionnement, hors plan Marshall, précédemment allouée à l'ASE est, dorénavant, inscrite au nouvel article 41.05 destiné au financement de l'Agence pour l'entreprise et l'innovation pour ses missions de base puisque l'ASE est intégrée à l'AEI. La subvention à l'AEI intègre également, à partir de 2015, la subvention qui était versée à l'AWT qui devient une filiale de l'AEI sous la dénomination de l'Agence du numérique.

Un nouvel article libellé action dans le cadre du Small Business Act est créé dans ce Programme 18.05. Il est alimenté de 400 000 euros en engagement et de 150 000 euros en liquidation. Les actions dans le cadre du Small Business Act s'inscrivent dans une dynamique de renforcement de la cohérence de la politique envers les PME en Wallonie en plaçant les petites entreprises au cœur de l'économie. Dans ce cadre, il s'agira de la déclinaison régionale des recommandations du Small

Business Act pour l'Europe qui, au niveau wallon, porte sur les quatre thématiques suivantes : entrepreneuriat, internationalisation, financement et innovation.

Afin de couvrir des charges additionnelles de fonctionnement de l'AEI, pour le volet accompagnement du fonds de participation transféré du Gouvernement fédéral, un nouvel article 41.09, alimenté de 800 000 euros, a été créé dans ce Programme 18.05. Le Programme 18.06 « PME et classes moyennes » représente 126 400 000 euros en crédits d'engagement et 110 200 000 euros en crédits de liquidation ; soit des diminutions de quelque 14 millions d'euros en crédits d'engagement et de 3 millions d'euros en crédits de liquidation par rapport au crédit 2014. Les réductions résultent en premier lieu des inscriptions budgétaires qui ne sont pas reconduites en 2015 pour certaines mesures du plan Marshall 2.vert. Les crédits de liquidation inscrits aux articles 51.14 et 51.15 relatifs aux bonus zones franches urbain et rural s'élèvent à 3 millions d'euros en apurement des décisions prises antérieurement.

Par ailleurs, je mentionnerai la création d'un nouvel article 31.05 alimenté à concurrence de 1,2 million d'euros qui vise à financer la SOWALFIN afin de couvrir les charges additionnelles de fonctionnement liées au transfert de compétences qui seront assumées par celle-ci pour le volet d'octroi de crédit du fonds de participation.

Les moyens du Programme 18.15 « Économie sociale » atteignent, pour 2015, 16 millions d'euros en engagement et 16,1 millions d'euros en liquidation ; soit une diminution de 1,5 million par rapport à 2014. Il faut toutefois préciser que, suite au transfert de compétences dans le cadre de la sixième réforme de l'État, un montant additionnel de 7,8 millions d'euros sera transféré vers le Programme 18.15 en cours d'année 2015 au départ d'une provision inscrite au Programme 10.10 du secteur budgétaire du ministre du Budget. Si une partie de ce budget pourra être consacrée aux mesures actuelles qui nécessiteraient un refinancement essentiel de ces moyens, l'essentiel de ceux-ci sera déplacé à une nouvelle mesure de soutien au développement des coopératives notamment.

Par ailleurs, je soulignerai que les crédits destinés au financement des dispositifs réglementaires en faveur des entreprises d'insertion et des agences-conseils n'ont pas été soumis à la mesure générale d'économie, mais, au contraire, ont été augmentés par rapport au budget 2014. Les réductions des crédits dédiés aux IDES et aux ressourceries ont été opérées sur base des niveaux de consommation des moyens budgétaires destinés à ces dispositifs constatés au cours des années antérieures.

Un nouvel article 31.22 est créé pour le cofinancement FSE dans le secteur de l'économie sociale. Pour la nouvelle programmation 2014-2020, il est alimenté de 300 000 euros en engagement. Le

Programme 18.25 « Politiques croisées dans le cadre de la formation » reprenait essentiellement jusqu'au budget 2013, les crédits consacrés au projet cyberclasse et cyberécole. À ces crédits sont venus s'ajouter, en 2014, ceux dédiés aux cités des métiers et au plan technologie de l'information et de la communication. Au projet de budget 2015, le Programme 18.25 connaît une diminution de ses moyens : 13,6 millions d'euros en engagement contre 40,4 millions d'euros au budget 2014 et 14,1 millions d'euros en liquidation contre 22 millions d'euros en 2014.

La subvention en capital de 9 millions d'euros pour le financement du volet infrastructure de la Cité des métiers de Liège et celle relative au campus technologique de Gosselies a été inscrite au budget 2014. L'intervention en faveur de la Cité des métiers de Namur sera budgétée ultérieurement.

J'en viens maintenant au secteur de la recherche.

À titre préliminaire, j'attire l'attention sur le fait que pour se conformer à une nouvelle règle du SEC 2010, il a été procédé à de nombreuses adaptations de codification d'articles. De nouveaux articles sont ainsi créés, tandis que d'autres sont supprimés. D'autre part, le Programme 18.35 « Innovation et nouvelles technologies TIC » a été intégré dans le Programme 18.32 dont l'intitulé est désormais « Aides aux entreprises, recherche, créativité, innovation ». Je tiens à souligner que les crédits classiques inscrits dans les Programmes 18.31, 18.32, 18.33 et 18.34 seront renforcés par des moyens importants dédiés à la politique des pôles de compétitivité. Ils sont repris dans une provision interdépartementale spécifique qui fait l'objet du Programme 33.02. Ces moyens seront transférés selon les projets sélectionnés par le Gouvernement sur la base de l'avis du jury international.

Au budget 2015, ce sont 121 millions d'euros en moyens d'action et 41 millions d'euros en moyens de paiement qui seront affectés pour ces nouveaux projets. Il est prévu d'actualiser les dispositifs décrets et réglementaires pour tenir compte du nouvel encadrement communautaire entré en vigueur au 1er juillet 2014. Les objectifs qui seront aussi poursuivis dans cette démarche viseront la simplification pour une meilleure lisibilité, l'amplification au bénéfice de projets plus importants et plus structurants et, enfin, une meilleure collaboration de l'ensemble des organismes chargés de missions spécifiques.

La stratégie régionale de la recherche sera revue pour la recentrer, d'une part, dans les domaines des pôles de compétitivité et en lien avec les chaînes de valeurs identifiées en Wallonie. De manière plus détaillée, par programme, les évolutions de crédits appellent les commentaires suivants : dans le Programme 18.31 « Recherche », les crédits d'engagement pour l'année 2015 s'élèvent à 48 millions d'euros et les crédits de liquidation à 63,3 millions

d'euros ; soit des diminutions respectives de 40 millions d'euros et de 26,4 millions d'euros par rapport à 2014. Cette diminution de crédits d'engagement s'explique par la fin de la programmation de la plupart des crédits du plan Marshall 2.vert. Les crédits de liquidation nécessaires à l'apurement de l'encours sont, par contre, dûment inscrits.

Le Programme 18.32 reprend les crédits de 203 millions d'euros en moyens d'action et de 132 millions d'euros en moyens de paiement ; soit des diminutions respectives de 17 millions d'euros et de 44 millions d'euros. Cette diminution s'explique par la fin de la programmation de certaines mesures du plan qui ne sont pas pérennisées. Pour ce programme, je relèverai en particulier le crédit de 80 millions d'euros inscrits au nouvel article 01.11 en vue de l'engagement de dépenses relatives à la plateforme de protonthérapie et la plateforme de *Reverse Metallurgy*, ainsi que des dépenses relatives aux dossiers faisant l'objet des appels à projets dans le cadre des pôles de compétitivité.

D'autre part, en ce qui concerne les crédits consacrés à Creative Wallonia, je signale que tenant compte de l'importance de ce programme soutenant l'économie créative, il a été décidé de pérenniser la démarche entreprise au travers du développement d'un dispositif approprié. À cet effet, le programme sera doté d'une structure de gouvernance et de gestion indépendante qui devra répondre à trois impératifs : une organisation souple répondant aux principes d'action de Creative Wallonia, une implication forte et collaborative entre acteurs publics, académiques et entrepreneuriaux, ainsi qu'une articulation avec les autres outils du développement économique, numérique, scientifique de la Wallonie dont l'AEI et l'Agence numérique, la DGO6 économie et la DGO6 recherche. Des moyens seront affectés à cette structure afin de lui permettre d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions qui sera approuvé par le Gouvernement.

Je terminerai mon exposé en précisant qu'au Programme 18.33, un nouvel article 01.04 est créé pour les subventions relatives à la valorisation et à la diffusion des résultats de la recherche. Cet article a été alimenté par transfert de moyens internes au secteur et vise à permettre une meilleure visibilité des moyens consacrés à ce type de dépenses.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je vous ai ainsi exposé les principaux éléments du projet de budget 2015 en ce qui concerne mes compétences. Je vous remercie pour votre attention et je suis, dès maintenant, à la disposition de la commission.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Peut-on considérer que votre exposé concernait aussi l'AWEx ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Tout à fait.

M. le Président. - Donc, il n'y aura pas d'autre intervention préliminaire de M. le Ministre par rapport au débat concernant en ce compris le budget de l'OIP-AWEx.

Pour ce qui concerne la Cour des comptes, elle est bien au courant que nous avons entamé nos travaux.

Nous attendons qu'elle nous délègue quelqu'un pour venir présenter son exposé. Si elle demande que cet exposé soit préalable à nos travaux, je suspendrai la tenue de ceux-ci.

Je me tourne vers mes collègues afin de savoir s'il y a une demande de cet ordre, le cas échéant, je devrai m'y référer. Il n'y en a pas.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Je remercie les commissaires.

(Rires)

*Désignation d'un rapporteur
(Suite)*

M. le Président. - Notre choix de rapporteur est, une nouvelle fois, remis en cause, me dit-on.

M. Dermagne, nous devons, malheureusement, suspendre votre mission et faire en sorte que vous soyez remplacé par un membre effectif. M. Lenzini est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 4) ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 4)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)
ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'APPORT DE LA SOGEPA DANS LA RÉGION DU CENTRE »

QUESTION ORALE DE M. LECERF À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES SUBSIDES RÉGIONAUX ACCORDÉS AUX ENTREPRISES DU SECTEUR DU TRANSPORT FLUVIAL »

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA SUPPRESSION DE LA CONTRIBUTION RÉGIONALE AU FONDS POUR LA FORMATION À LA RECHERCHE DANS L'INDUSTRIE ET DANS L'AGRICULTURE (FRIA) »
(Suite)**

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte. Qui souhaite prendre la parole ? Mmes Defraigne, Schyns, Simonet et MM. Sampaoli, Henry et Evrard.

Je cède la parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je ferai une partie du premier tour. M. Evrard continuera. Il est clair que nous sommes dans une situation économique extrêmement difficile et que la crise perdure. Notre industrie souffre et les faillites ont atteint un niveau record. Les pôles de compétitivité font l'objet de débats dont on peut discuter les résultats. Une très grande incertitude règne, mais également un sentiment de grande urgence qui attend la Wallonie.

Concernant votre budget, nous nous situons dans un climat que certains appelleraient « de rigueur », d'autres « d'austérité ». La sémantique n'est pas innocente, mais nous avons espéré que votre budget serait le profilage d'un souffle nouveau, d'une politique qui permettrait de répondre à ces urgences. Or, il faut constater que, même si ce n'est pas nécessairement dans votre budget que les thèmes que je vais évoquer sont liés, cela a un impact sur la politique économique.

Je ne vous ai pas beaucoup entendu, Monsieur le Ministre, dans les derniers jours ou semaines, sur des éléments aussi importants que la fragilisation ou le délitement du secteur de la construction. Nous savons qu'ils souffrent énormément du dumping social. Cela ne relève pas de votre responsabilité. Je suis d'accord qu'il faut mener des politiques au niveau européen, mais c'est un secteur qui souffre grandement en Wallonie.

Des décisions qui ont été prises comme le report d'investissements publics, des économies sur différentes primes à l'énergie ou au logement - je ne dis pas qu'il ne faut pas faire d'économies, mais nous avons un peu l'impression que l'on a sabré de façon aveugle sur la question du bonus logement - tous ces éléments, qui fragilisent ce secteur qui est, normalement, à haute intensité de main d'œuvre, ont des répercussions sur l'ensemble de la politique économique.

Il en va de même pour le débat sur la mesure en matière de précompte immobilier matériel et outillage. La taxe dont on explique que ce n'est pas pour décourager les investissements, mais que c'est un report pour aider les communes et que cela n'aura pas nécessairement de tort ; je trouve que c'est un débat abscons. Le signal envoyé par rapport à cette taxe est, à mon sens, négatif.

En tant que ministre de l'Économie, j'aurais aimé vous entendre de façon plus audible sur le signal que l'on envoie. J'ai entendu les réactions de M. Reuter et je n'ai pas eu le sentiment que cela suscitait, chez vous, une réaction politique.

De la même façon, le débat sur les titres-services a des répercussions sur la façon dont on veut avoir une dynamique économique dans notre région. C'est l'occasion, aujourd'hui, dans le cadre de ce débat budgétaire, de connaître votre point de vue et votre réaction afin de voir dans quelle direction vous voulez aller.

Au niveau plus spécifiquement de ce budget que vous nous présentez, je vais commencer par le petit hors-d'œuvre sur lequel l'opposition pointe un certain nombre de récriminations : la hausse des dépenses de cabinets. Vous n'avez pas justifié, dans votre programme, les crédits qui passent à 3 016 000 euros contre 2 006 000 euros, à l'initial 2014. Il y a une hausse de 551 000 euros. Comment justifiez-vous cette hausse ? Vous me direz peut-être que vous avez

tellement de compétences que tout cela a gonflé les dépenses. Cela n'est peut-être pas l'essentiel, mais c'est toujours aussi un signal et un message que l'on envoie.

Concernant l'AWEx, nous pouvons en dire un mot. M. Destrebecq est intervenu il y a une quinzaine de jours, sur ce dossier. On a lu les déclarations de la nouvelle patronne de l'AWEx à ce sujet. Le non-remplacement de quatre agents sur cinq s'appliquera-t-il aux OIP ? La patronne de l'AWEx a expliqué que l'agence devra réaliser 5 % d'économies en 2015, auxquels s'ajouteront 3 % en 2016 et 2 % l'année suivante. Cela passera par le non-remplacement de quatre personnes quittant l'agence sur cinq, mais aussi – c'est interpellant – par la réduction du nombre de missions et de leur encadrement. Les réductions d'agents que l'on a annoncées, de façon générale, dans la fonction publique wallonne, s'appliqueront-elles aux OIP ?

Mme Delcomminette a aussi déclaré : « Nous allons travailler sur l'efficacité des aides accordées aux entreprises. Le taux de pénétration des PME wallonnes à l'international est toujours insuffisant. Nous allons augmenter le prix des participations aux foires pour les entreprises et revoir notre réseau d'attachés. Tout est possible pour l'instant ». Cela laisse une grande place à l'incertitude. Cautionnez-vous ces propos ?

L'incertitude et l'insécurité, il n'y a rien de pire dans le cadre d'une définition de politique. C'est l'occasion de redonner les lignes que vous comptez donner à cette agence et nous expliquer vers quoi nous allons exactement.

Je laisserai, au second tour, la parole à M. Evrard, car je ne pourrai pas écouter votre réponse, malheureusement. Cela m'aurait beaucoup intéressé, mais je dois être à Bruxelles à midi et cela risque d'être un peu difficile !

M. Destrebecq me fera rapport.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, le budget que vous présentez est fondé sur des politiques récurrentes et structurantes, renforcées par la régularité de leur financement. L'innovation, les nouvelles technologies, l'investissement à long terme demeurent les fondations de la politique économique au travers de ce projet de budget 2015.

Malgré le contexte de contribution générale aux efforts de maîtrises et dépenses, nous constatons que les diminutions budgétaires ne sont pas linéaires, mais réparties au sein des différents programmes.

Les niveaux d'économie sont respectés, mais leur ventilation à l'analyse du projet de décret montre que la politique pourra être globalement maintenue et, par ailleurs, renforcée dans des matières précises.

Déjà en ce qui concerne la recherche, le regroupement de ces différentes composantes auprès d'un même ministre favorisera une gestion globale plus cohérente et transparente. Il faut noter aussi que, comme à l'ajustement 2014, il est important de souligner que le montant de presque 100 000 000 d'euros est dégagé pour réduire l'encours en 2015.

L'aide aux entreprises constitue toujours une part importante du budget de l'économie. Les aides et primes aux entreprises pourront dans cette logique faire l'objet d'une réflexion globale.

Dans le prolongement du plan Marshall également, on peut souligner le maintien des moyens budgétaires, des pôles de compétitivités aux travers des divers postes budgétaires sur la période 2015-2019. Il en est de même pour NEXT, l'économie circulaire et Creative Wallonia pour ce qui concerne l'innovation et les nouvelles technologies.

En outre, rappelons que 100 000 000 d'euros par an seront désormais dévolus au soutien d'opérations financières, du développement des projets industriels et de PME en phase d'expansion notamment en rapport avec les projets des pôles.

Encore une fois, ici, ce sont les pouvoirs publics qui soutiennent davantage que les institutions financières privées dont c'est la mission, pourtant ; les entreprises désirant se développer.

Enfin, je voudrais souligner l'effort consenti en termes d'économie sociale et plus particulièrement, les subventions qui sont des subventions octroyées aux entreprises d'insertion.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous poser une question par rapport à la provision interdépartementale pour le plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon et le plan Marshall 2.vert où là nous avons 49 000 000 d'euros. J'aurais voulu savoir comment ces 49 000 000 d'euros étaient ventilés.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, mon collègue vient de le souligner, au sein de ce budget, ce qui nous paraît intéressant dans les diminutions qui nous avons été obligées de faire, c'est qu'elles ne sont pas mises en œuvre de manière linéaire, mais bien en fonction des objectifs inhérents aux différentes politiques. C'est pour cela que je me permettrai de vous poser quelques questions sur différentes politiques.

Deuxième élément que je voulais souligner en introduction, beaucoup de mesures voient leur financement pérennisé. Je pense aux cellules opérationnelles des pôles de compétitivité, aux Cités des métiers, à l'eCampus. Tout cela nous paraît de bon augure par rapport à ces dossiers essentiels.

Ma première question porte sur l'AWEx. Je ne rejoins pas Mme Defraigne par rapport à ses inquiétudes sur la diminution. L'AWEx aura une petite diminution de ses moyens, mais c'est un des OIP qui avait le moins souffert du plafonnement des dotations décidées en 2009. Parfois, faire un effort budgétaire permet de réfléchir à la structure des dépenses, à se concentrer et à cibler ses moyens sur les politiques les plus pertinentes. J'ai eu beaucoup de plaisir à lire les déclarations de la nouvelle administratrice générale. Pour moi, elles vont dans le bon sens. Elle parle d'amplifier en priorité les actions en faveur de la grande exportation, de promouvoir les pôles de compétitivité, de soutenir l'internationalisation des PME, de rationaliser le réseau d'attachés ; cela me semble aller dans le bon sens.

J'ai juste une question par rapport à l'AWEx. La Flandre a décidé de réduire sa contribution aux missions principlères ; vous avez déjà été interrogé à plusieurs reprises là-dessus. Pouvez-vous nous dire si, aujourd'hui, des pistes sont envisageables pour offrir une alternative aux entreprises pour remplacer rapidement les deux missions qui ne sont pas prévues actuellement ? Quelle pourrait en être la répartition budget wallon/budget fédéral ? Y a-t-il déjà des discussions avec un accord pour adjoindre un volet économique, commercial ou visite d'État royale ?

De plus, vous en avez parlé dans votre introduction, c'est cette nouvelle AB qui est importante puisqu'il s'agit de 100 000 000 d'euros de dispositifs financiers et de soutien aux entreprises. Dans cette DO, pas mal d'AB sont liées au plan Marshall 2.vert et sont réduites à zéro. On a cette AB 8104, « Soutiens aux entreprises ». Dans votre exposé, vous précisez que c'est destiné au renforcement des dispositifs de soutien. Pouvez-vous déjà nous éclairer sur quel dispositif, avec quelle ventilation ? Cette somme vient-elle compenser la mise à zéro de toutes les ABE spécifiques du plan Marshall 2.vert ? J'aurais aimé vous entendre sur des précisions par rapport à cette ventilation.

En ce qui concerne le Programme 5 ; on a eu cette discussion en commission il y a 15 jours. J'ai vu que l'AB 12.08, qui correspond « Aux frais de consultance du jury international des pôles de compétitivité », arrivait à zéro, aussi bien les crédits d'engagement que les crédits de liquidation. Pour quelle raison ? N'y a-t-il pas d'évaluation prévue l'année prochaine ? Y a-t-il une raison pratique ou technique que j'aurais manquée ? J'avais une réflexion sur NEXT, mais avez-vous déjà en partie répondu, puisque les crédits de NEXT sont diminués. Vous en avez discuté au moment de l'ajusté. Il y a 1,4 million d'euros qui a été ajusté. On est déjà en partie rassuré. Vous avez annoncé que des moyens nouveaux étaient prévus pour la suite de la législature. Si vous avez déjà aussi des précisions sur les modalités, la manière dont cela sera réfléchi avec les acteurs, cela m'intéresse.

Enfin, le quatrième point reprend toutes les questions de formations et de politiques croisées. On avait dit que l'eCampus était maintenu, l'université ouverte, et cetera. J'ai vu qu'il y avait des diminutions ; il faut en faire dans tous les secteurs. En ce qui concerne l'eCampus, il y a vraiment un sujet particulièrement prenant pour le moment puisqu'il est lié aux 3 *Suisses*, en partie à *La Redoute* et à toutes ces entreprises nouveaux médias utilisés dans les régions de Mouscron et Tournai. À l'époque, il y avait un programme justificatif qui disait que le crédit eCampus était chargé de porter le projet d'une école ouverte qui couvre la palette la plus large possible des métiers de l'Internet. C'est bien confirmé. On se rend compte que cette option, qui me paraît intéressante en matière d'enseignement, n'a pas permis que les entreprises décident de rester. J'ai bien entendu certaines réponses à ce sujet. Mais y a-t-il de nouveaux éléments à nous apporter pour renforcer le projet d'eCampus ou essayer de trouver des solutions par rapport au maintien de certains outils dans cette région et de certains outils liés aux nouveaux médias ?

Dernier élément par rapport toujours à ces politiques croisées de formations et les cyberclasses. C'est une matière complètement croisée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque celle-ci mettait à disposition beaucoup moins d'argent, mais un peu de personnel pour soutenir ces projets par de l'encadrement. C'est important quand on implémente des cyberclasses, d'avoir les enseignants et les personnes qui encadrent cette mise en place.

J'ai vu qu'il y avait aussi une petite diminution dans le projet des cyberécoles ; pas dans toutes les lignes, pas dans toutes les AB. Pouvez-vous plus concrètement nous dire ce que cela aura comme impact ? Pour quand le prochain appel à projets est-il prévu ? A-t-on déjà évalué combien de projets pourraient être retenus ? Les projets n'ont pas tous la même valeur financière puisque cela dépend si l'on installe toute une classe de tablettes ou simplement deux tableaux. J'aurais aimé vous entendre sur la politique que vous entendez mener par rapport aux cyberclasses.

M. le Président. - La Cour des comptes est représentée ; MM. Demeffe et Nassaut sont présents ; je les salue. Je les remercie pour cette présence. Je les inviterai, s'ils le souhaitent, à formuler leurs observations après ce premier tour. Ensuite, il sera possible pour les parlementaires qui le souhaitent de réagir à ces observations, de reformuler une intervention plus en rapport à celle-ci.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, Monsieur le Ministre, nous avons ici un budget qui est établi dans un cadre extrêmement douloureux, dans un contexte difficile et pour lequel le Gouvernement a choisi un rythme de désinvestissement

assez rapide que je ne m'explique pas tout à fait. J'aimerais avoir aussi le regard du ministre de l'Économie sur ce point parce que je pense qu'au-delà des seuls budgets du secteur de l'économie, ce choix du Gouvernement sur le rythme des économies importantes à réaliser a un impact direct sur notre économie, sur notre activité régionale.

J'ai entendu dire, à l'occasion du conclave budgétaire du Gouvernement, que ce budget serait indolore et que l'on avait fermé des robinets un peu partout, mais il est évident que lorsque l'on ferme un robinet, il y a toujours quelqu'un qui reçoit moins derrière. Alors, ce n'est peut-être pas tout de suite visible au départ de la Région, mais je pense qu'il y a différents secteurs qui sont indirectement touchés par ces différentes mesures, et parfois touchés de manière cumulative et de manière très importante.

Mme Defraigne a évoqué le secteur de la construction. Je pense que c'est un secteur qui est durement touché par ce budget. Ce Secteur est déjà en grandes difficultés pour des raisons qui dépassent les compétences régionales. Depuis quelques mois – ce n'est même pas quelques années – la situation s'est fortement détériorée pour ce secteur pour des raisons de concurrence sociale internationale. Les mesures nouvelles sont prises, à la fois par le Gouvernement fédéral pour partie et par la Région, viennent évidemment aggraver très fortement les choses.

J'aimerais, là aussi, savoir quelles vont être les conséquences sur ce secteur de la construction et comment ce secteur peut être accompagné. Je pense qu'il est vraiment en grandes difficultés, pour ne pas dire en danger. Un grand nombre d'entreprises sont concernées par les mesures qui s'additionnent. On peut citer la suppression, le moratoire, le report des primes dans le bâtiment. On peut évoquer également la question des reports d'investissements. Là, c'est aussi une autre question que je souhaiterais vous adresser parce que sur ce point, l'étalement des investissements qui a été présenté dans la communication du Gouvernement comme un des éléments importants de réalisation de l'exercice budgétaire 2015, il est assez difficile de voir concrètement ce que cela veut dire. Où sont ces investissements ? Quels sont ceux qui sont reportés ? Pour ce qui concerne cette commission, j'aimerais savoir de quelle manière cela s'applique dans les compétences du ministre de l'Économie. Quelles sont les conséquences concrètes de ces reports d'investissements qui ne se voient peut-être pas toujours directement puisqu'ils interviennent par différents opérateurs et pas qu'au niveau du budget direct de la Région ?

Au-delà de ces différentes questions générales, il y a également différentes mesures qui touchent le secteur de la recherche. C'est vrai que vous avez évoqué aussi, dans le cadre de l'ajustement, différentes augmentations budgétaires, que ce soit dans le secteur de la recherche

ou dans d'autres. Je pense que l'ajustement a vraisemblablement été utilisé pour constituer des réserves là où c'était possible et rendre moins difficile les années suivantes. Il n'empêche qu'il y a, dans le budget 2015, des réductions importantes à plusieurs endroits dans le secteur de la recherche. J'aurais aussi voulu savoir quelle en était la motivation. Je pense que c'est aussi un secteur qui est impacté de manière cumulative. Il y a des réductions fédérales, il y a des réductions européennes, et donc, au final, les choses s'additionnent et les montages de financement de recherche font souvent appel à différentes sources de financement, mais si elles se réduisent toutes en même temps, cela devient un problème assez important, notamment pour les emplois qu'il y a derrière, mais il y a aussi des conséquences néfastes, à court terme ou à moyen terme, de par la diminution de la recherche, et donc la diminution de l'innovation et de l'impact économique que ces résultats de recherche peuvent avoir.

Il y a une baisse très importante des crédits relatifs à l'expansion économique. Je suppose que nous y viendrons plus en détail tout à l'heure. J'ai entendu, dans votre exposé, que vous évoquiez un besoin d'évaluation de la manière d'aider les entreprises, et notamment de tenir compte de l'impact en matière d'emploi. Sur ce point-là, je ne peux que trouver cela positif. Cependant, je suis toujours assez effrayé quand on commence par diminuer les moyens. C'est un peu l'argument aussi de votre collègue, M. Furlan, sur la diminution des primes. On commence par les supprimer. On les remettra lorsque l'on aura évalué. Ici, on ne supprime pas.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Ce n'est pas la même chose.

M. Henry (Ecolo). - Ce n'est pas la même chose, mais je serais intéressé de vous entendre là-dessus puisqu'il y a tout de même des réductions assez importantes. Pour le reste, il est bien entendu que cette évaluation sera utile.

Je suis aussi intéressé de vous entendre sur cette fameuse taxe Outillage. On entend bien qu'elle ne s'applique pas tout de suite. Il faut reconnaître que la communication du Gouvernement – d'ailleurs je ne vous ai pas encore beaucoup entendu sur ce sujet-là, j'en ai entendu d'autres, c'est pour cela que cela m'intéresse aussi de vous entendre – n'est pas très facile à suivre puisque l'on dit qu'il y avait des effets pervers du fait de cette suppression de taxe et donc, on la remet, mais il n'y aura pas d'impact tout de suite et, de toute façon, on va trouver d'autres modalités dans les cinq ans, peut-être. Alors, pourquoi le fait-on maintenant ? Je ne comprends pas très bien le cadre de cette discussion et pourquoi il y avait cette précipitation. De quelle façon va-t-on effectivement allier l'effet positif de l'encouragement de l'investissement et la limitation des

effets pervers ? Comment le nouveau système permettra-t-il de répondre à cela ?

Je ne peux pas m'empêcher de relever – et nous y viendrons plus en détail dans les différents programmes – des baisses importantes de différents budgets en matière de développement durable. Vous avez réduit tout de même beaucoup d'interventions, que ce soit au niveau de l'alliance emploi, au niveau des subsides à la CPDT, du soutien à l'économie verte. C'est un choix du Gouvernement et je pense que c'est une erreur, mais je constate que cela fait partie des choix qui ont été posés par ce Gouvernement en début de nouvelle législature.

Voilà, Monsieur le Président, un premier tour d'intervention.

M. le Président. - Je vous remercie Monsieur Henry.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Il y a déjà un certain nombre de points qui ont été abordés dans les interventions. J'imagine que l'on aura l'occasion d'y revenir plus en détail. Je vais essayer d'être bref et d'avoir une considération générale à l'entame de nos discussions.

Monsieur le Ministre, je voulais vous dire que je pense que le monde de l'entreprise, le secteur économique, doit être inquiet à l'analyse de ce budget. Inquiet parce que finalement, c'est une découverte pour moi. C'est la première fois que je traversais les différentes pages, dans un contexte un peu particulier avec cette sixième réforme de l'État. On peut comprendre qu'il y a des tas d'ajustements qui doivent s'opérer, mais en tout état de cause, je perçois en tout cas ce budget plutôt comme un acte technique et administratif plutôt que comme une réelle ligne de conduite par rapport à la politique que vous allez mener dans les prochaines années.

Je m'explique. Quand j'ai découvert toutes les subtilités, notamment à travers les codes 08 dont je ne maîtrise pas encore tous les tenants et les aboutissants, si je me place dans la tête de l'entrepreneur, de celui qui veut investir, qui veut prendre des risques – vous savez que dans cette matière, je sais de quoi je parle, tant en matière d'emploi qu'en matière d'investissements – on doit se rendre compte qu'il y a des mesures qui sont très perceptibles pour le monde de l'entreprise, des mesures qui vont faire mal. On en a évoqué toute une série tout à l'heure. La plus cinglante, c'est ce précompte immobilier sur l'outillage pour l'entrepreneur, notamment dans le domaine de la construction. Il est très lisible de comprendre que si l'on reporte des investissements, cela va se traduire directement sur leurs activités quotidiennes. On parle de l'écomalus sur les véhicules de société. Pour un entrepreneur, c'est très lisible, il sait directement qu'il va devoir faire une nouvelle fois face à de nouvelles difficultés.

Vous savez combien le contexte économique est délicat, je ne dois pas vous l'expliquer. Vous savez aussi qu'un entrepreneur doit maîtriser une multitude de métiers différents. Il doit être bon dans tous les domaines, dans le marketing, dans le management de son personnel. Aujourd'hui, le Gouvernement est occupé à ajouter toute une série de mesures dont il peut directement estimer la portée. Ce sont les choses concrètes que ces personnes peuvent chiffrer, mais à côté de cela, on a des articles budgétaires. J'en reviens à ce que je disais d'un budget qui est finalement technique, on voit des glissements dont, je vous avoue, je ne connais pas encore toute la portée. On a évoqué par exemple, Mme Schyns a évoqué les 100 millions d'investissements en primes à l'entreprise. D'accord, c'est sympathique, ce sont des montants qui ne sont pas anodins, mais que va-t-on en faire ? Pour l'entrepreneur, ce n'est pas lisible. D'accord ?

On parle du Small Business Act pour transposer des directives européennes, c'est très bien, mais que cela renferme-t-il ? La vocation première d'un budget, c'est de définir la ligne de conduite, de restaurer une certaine forme de confiance qui se traduit par la création d'emplois et la création d'activités parce que c'est l'objectif que nous poursuivons tous.

Vous avez aujourd'hui des leviers dans ce budget et il sera plus que nécessaire d'en préciser les contours de manière plus précise et urgente. Cela aurait dû être fait, déjà dans ce budget, de manière à ce qu'il y ait un équilibre, en tout cas entre les mesures qui vont durement impacter à la fois les citoyens, les entrepreneurs de manière plus générale, et finalement l'espoir que l'on peut leur rendre à travers la politique que vous souhaitez mener.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne partage pas l'analyse de M. Evrard. Je comprends les questions de mon collègue, mais je n'en partage pas l'analyse. Je pense que vous avez – et vous l'avez réexpliqué dans un contexte budgétaire, ajustement 2014-2015, objectifs 2016-2017 – réalisé un budget initial en ciblant des politiques. Ce n'est pas un budget technique. Oui, bien sûr, un budget est toujours technique. Donc, il y a toujours des ajustements techniques, les fonds structurels européens, des crédits de liquidation pour terminer la politique. Bien sûr, le SEC 2010 voit toute une série d'articles qui sont supprimés et d'autres nouveaux qui sont revenus et qui changent parce qu'ils sont considérés différemment.

Mais ici, je sens, Monsieur le Ministre, une réelle volonté politique de « mettre le paquet » sur l'économie. Et pour cela, je tiens à vous en remercier, à vous en féliciter, dans le contexte qui est le nôtre. Bien sûr, vous avez encore beaucoup de choses à nous apprendre sur les montants qui sont derrière ces articles budgétaires, il

y a des provisions plan Marshall, il y a la technicité du budget qui va réalimenter des AB en cours d'exercice.

Il y a bien sûr des questions concrètes derrière les montants. Quelle est votre politique ?

Mme Schyns, ma collègue, a un peu tracé la dimension de vos compétences économie et je tiens donc à souligner ce volontarisme à l'égard des entreprises, des PME, des grandes entreprises ciblées plan Marshall.

Forcément, vous ne m'en voudrez pas, la recherche est une compétence qui me tient particulièrement à cœur et donc là, je voudrais tout de même vous entendre et attirer votre attention. Mais bon, c'est l'ancienne ministre de la Recherche qui, si elle aime l'économie, l'enseignement, les relations internationales, aime bien la recherche aussi.

S'il y a un volontarisme en matière de recherche – d'ailleurs le budget diminue peu en matière de recherche, toutes compétences confondues, on est en dessous des 3 % et je comprends combien c'est difficile de faire l'exercice. La recherche pour les entreprises augmente, c'est bien ciblé. Mais j'ai un regret par rapport aux bourses FRIA qui sont les politiques croisées que nous avons avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais au-delà de cette synergie, c'est pour cibler des besoins de nos entreprises, mais des besoins futurs.

Donc, les bourses FRIA sont destinées aux jeunes chercheurs et des doctorants pour une durée de quatre ans. Vous l'avez rétabli dans l'ajustement 2014, l'oubli qui avait été fait au FNRS. Mais cette fois-ci, il n'y a rien dans le budget Région wallonne. Je sais que l'on ne va pas examiner le budget de la Communauté française, il viendra, et je sais que vous avez rétabli au FNRS l'oubli qui avait été fait à l'initial 2014. Je vous en félicite ! Dans le contexte, ce n'était déjà pas facile, mais pas au point de rattraper cet oubli-ci. Donc, je suis inquiète pour ces jeunes doctorants dans des matières qui intéressent la Région wallonne, parce qu'elles concernent les sciences, les sciences de l'ingénieur, la biologie, la médecine, l'agriculture et toutes des matières qui vont irriguer nos entreprises bientôt.

Il y a eu un appel d'offres du FNRS pour les jeunes candidats. Comment cela va-t-il se passer ?

Et puis, il a fallu bien entendu terminer toute une série de programmations plan Marshall 2.vert. Toutes ne seront pas reconduites. Je pense aussi à WELBIO. Qu'en est-il de WELBIO qui est aussi une politique croisée ?

En matière de recherche entre nos entreprises et nos universités, il y avait les programmes mobilisateurs. Y a-t-il une provision ou une réserve, puisque les AB ne sont pas reconduites cette année-ci, qui permettra de venir les alimenter en cours de route ? Je ne la vois pas ! Ou bien les programmes mobilisateurs sont-ils

abandonnés ? Ils me semblaient intéressants, parce que ce sont ceux-là qui, dans la mesure où les entreprises sont présentes dans les jurys et dans les programmes mobilisateurs, c'est de la recherche, mais avec les entreprises. Et cela préfigure les dossiers qui peuvent venir dans les pôles. Et je sais que dans les pôles de compétitivité, vous y êtes particulièrement attentifs, il y a un budget pour les pôles. Les programmes mobilisateurs seront-ils réalimentés ou sont-ils abandonnés, ainsi que les partenariats d'innovation technologique ?

Je crois que la recherche, entre la recherche fondamentale et la recherche orientée, permet d'irriguer nos entreprises et nos pôles, ce qui motive les jeunes à aller dans les domaines des sciences – et nous en avons bien besoin – et qui permet d'ailleurs au bout de ces doctorats, d'avoir des jeunes. On sait qu'avec les bourses FRIA, les jeunes sont rapidement engagés dans les entreprises, avec un bon taux.

Voilà, Monsieur le Ministre, sur ce budget qui me semble très soutenant par rapport au monde de l'entreprise, qui préserve la recherche, mais avec ces questions sur la recherche qui n'est pas purement appliquée, mais qui me semble pourtant importante aussi pour notre Région.

M. le Président. - Je vous remercie, Madame Simonet. Je déclare la discussion générale close.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Nassaut, Auditeur adjoint de la Cour des comptes

M. le Président. - Je me tourne maintenant vers la Cour des comptes. Messieurs Demeffe et Nassaut, intervenez-vous tous les deux ?

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Mon collègue va commencer pour l'ajustement 2014.

M. le Président. - D'accord. C'est donc M. Nassaut qui va commencer l'énoncé des observations de la Cour des comptes.

Je proposerai aux parlementaires, à la suite de ces deux interventions, de reprendre la parole s'ils le souhaitent. M. le Ministre répondra pour ce premier tour.

La parole est à M. Nassaut.

M. Nassaut, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Ministre, je vais vous faire part des commentaires de la Cour des comptes relatifs, dans un premier temps, à l'ajustement budgétaire 2014 et, dans un second temps, au budget initial 2015.

En ce qui concerne le Programme 18.02 « Expansion économique », la Cour des comptes a relevé que ce programme compte dix articles budgétaires relatifs à l'octroi de primes à l'investissement aux grandes entreprises et/ou aux PME. Préalablement à l'ajustement budgétaire, les crédits d'engagement et de liquidation imputés sur ces articles de base s'élevaient respectivement à 80,1 millions d'euros et 48 millions d'euros, soit 96,5 % des moyens d'action du programme et 82,6 % des moyens de paiement, et cela avant ajustement.

Lors du feuillet d'ajustement budgétaire, ces crédits ont été augmentés à concurrence de 17,7 millions d'euros en engagement, ce qui représente une augmentation de 20,9 % et de 14,2 millions d'euros en liquidation, soit une augmentation de 32,8 %. Par rapport à l'initial 2013, la croissance des moyens s'élève à 72,6 % en engagement et à 9,8 % en liquidation.

En engagement, l'ajustement vise les articles de base 51.02, « Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie » et l'article 51.03 « Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises ».

Pour ce qui concerne l'article de base 51.02, l'augmentation des crédits d'engagement vient compenser une réduction antérieure des crédits, opérée par arrêtés de transfert et de réallocation, de l'ordre de 3 millions d'euros. Le solde permettra d'engager les dossiers pour lesquels la décision d'octroi interviendra d'ici la fin de l'année.

Pour l'article de base 51.03, une enveloppe spécifique de 20 millions d'euros avait été prévue au budget initial 2014 afin de procéder à l'engagement de tous les dossiers d'investissement décidés au 30 juin 2014, soit la date d'expiration du règlement d'exemption européen n° 800/2008. Cette enveloppe s'est avérée insuffisante et le montant des crédits d'engagement a donc été augmenté à l'occasion de l'ajustement.

Au total, les crédits dégagés permettront d'honorer en 2014 toutes les décisions de l'administration.

En ce qui concerne maintenant la liquidation, l'ajustement des crédits permettra de traiter un maximum de demandes pouvant faire l'objet d'une liquidation avant la clôture budgétaire.

La Cour relève que, à la date du 6 novembre 2014, le montant des encours sur les articles de base visant l'octroi de primes à l'investissement aux entreprises et/ou aux PME était de 291,1 millions d'euros. Il concerne principalement les deux articles de base précités, donc 51.02 et 51.03, ainsi que l'article de

base 51.11 « Objectifs, convergence, primes à l'investissement cofinancé par le FEDER ».

En ce qui concerne le Programme 18.06 « PME et classes moyennes », la Cour a relevé que ce programme compte 10 articles de base de nouveau dédiés à l'octroi de primes à l'investissement, aux PME exclusivement cette fois. Préalablement à l'ajustement budgétaire, les crédits d'engagement et de liquidation de ces articles de base s'élevaient, respectivement, à 88,9 millions d'euros et 67,6 millions d'euros, ce qui représentait 63 % des moyens d'action et 57 % des moyens de paiement du Programme 18.06 avant ajustement.

À l'occasion de l'ajustement, ces crédits sont augmentés de 14,2 millions d'euros en engagement et de 18 millions d'euros en liquidation.

L'ajustement vise principalement les articles de base 51.04 « Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des PME », 51.14 « Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des PME – Zones franches rurales », et 51.15 « Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des PME – Zones franches urbaines ».

La Cour des comptes a constaté que l'accroissement des crédits d'engagement de l'article 51.04 d'un montant de 6,8 millions d'euros compensait, pour l'essentiel, des réductions de crédit antérieures opérées par arrêtés de transfert et de réallocation, tandis que celles des crédits d'engagement des articles 51.14 et 51.15 relatifs aux primes à l'investissement en zones franches rurales et urbaines permettent de poursuivre l'engagement des dossiers introduits en 2013, ces mesures du plan Marshall 2.vert n'ayant pas été reconduites en 2014.

À la date du 6 novembre 2014, la Cour relève que le montant total de l'encours des engagements de ces 10 articles de base s'élevait à 343,3 millions d'euros. L'article de base 51.04 présente à lui seul un encours de 297,1 millions d'euros. L'augmentation des crédits de liquidation devrait permettre d'accélérer le traitement des dossiers de primes à l'investissement octroyées aux PME et de réduire, par ce fait, l'encours des engagements.

Voilà qui clôture les commentaires de la Cour en ce qui concerne l'ajustement budgétaire.

Est-ce que je poursuis avec le budget ?

M. le Président. - Oui, sans aucun problème, vous pouvez poursuivre.

M. Nassaut, Auditeur adjoint à la Cour des comptes.
- En ce qui concerne le budget initial 2015, plus précisément le Programme 02 « Expansion économique », en comparaison du budget de l'année

précédente, 2014, la Cour a constaté que le montant des crédits dédiés à l'octroi de primes à l'investissement aux entreprises, inscrit donc à ce Programme 18.02, a diminué.

Ainsi, la diminution des crédits en 2015 s'élève à 60,5 % en engagement et à 8,4 % en liquidation, ce qui contribuera à résorber l'encours des engagements dont le montant cumulé, pour ces 10 articles de base, s'élevait – comme je l'ai déjà évoqué précédemment – à la date du 6 novembre 2014, à 291,1 millions d'euros.

Plusieurs facteurs expliquent la diminution sensible de ces crédits d'engagements.

Conformément au cadre budgétaire 2015-2019 adopté par le Gouvernement wallon, l'article de base 51.02 « Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie en application du décret du 11 mars 2014 », a fait l'objet d'une réduction de 8 millions d'euros en engagement et en liquidation par rapport au budget 2014. Ce type d'aides avait déjà été réduit précédemment pour éviter de soutenir des filières suffisamment rentables sans aide à l'investissement.

En 2014, l'article de base 51.03 avait bénéficié d'une enveloppe supplémentaire et non récurrente de 20 millions d'euros en vue d'engager – comme je l'ai déjà aussi évoqué pour l'ajustement budgétaire – pour le 30 juin 2014, date d'expiration du règlement européen que j'ai déjà cité, le montant des dossiers qui y émergeaient encore. La diminution des crédits d'engagement à concurrence de 20 millions d'euros s'explique donc par la non-reconduction de cette enveloppe. Il convient de relever également que depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exemption européen et l'approbation par la Commission européenne d'une nouvelle carte des zones de développement pour la période de programmation 2014-2020, les conditions d'accès aux aides à finalité régionale pour les grandes entreprises sont plus restrictives. Les plafonds d'aide ont été réduits, ce qui devrait diminuer le niveau d'octroi de ces primes. Les premières décisions qui se fonderont sur ce nouveau règlement interviendront donc dès 2015.

L'article de base 51.11 « Objectif : compétitivité régionale et Emploi – Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER » n'est pas alimenté au budget initial 2015, alors qu'un montant de 15 millions d'euros avait été inscrit au budget initial 2014. Les moyens budgétaires nécessaires seront transférés du Programme 32.01 en fonction des besoins.

En raison de la suppression enfin, depuis 2014, du bonus pour les investissements réalisés en zones franches rurales ou urbaines, aucun nouveau crédit d'engagement n'est prévu au budget 2015. Les crédits de liquidation concernent des dossiers approuvés précédemment, donc en 2013.

Voilà pour ce qui concerne le Programme 02.

Pour le Programme 03 « Restructuration et développement », la Cour relève que les crédits d'engagement inscrits à ce programme s'élèvent à 170,7 millions d'euros en 2015 contre 78,2 millions d'euros au budget 2014, ce qui représente une augmentation de 118,4 %. Les crédits de liquidation, quant à eux, s'élèvent à 170,2 millions d'euros en 2015 contre 107,9 millions d'euros au budget 2014, ce qui représente une augmentation de 58,2 %.

Cette augmentation considérable est due à l'inscription du nouvel article de base 81.04 « Renforcement du soutien aux entreprises dans le cadre du plan Marshall », alimenté d'un crédit d'engagement et de liquidation de 100 millions d'euros. Selon l'exposé particulier, ce crédit vise – je cite – « le renforcement des dispositifs de soutien financier aux entreprises. Les interventions se feront sous la forme d'octrois de crédits ou de prises de participation au capital, en application des règles du SEC 2010 ».

La Cour des comptes relève le caractère assez succinct de ce descriptif au regard de l'importance des montants budgétés.

Pour ce qui concerne enfin le Programme 06 « PME et classes moyennes », la Cour a relevé que, par rapport au budget initial 2014, le montant des crédits inscrits à ce programme visant l'octroi de primes à l'investissement, cette fois exclusivement au bénéfice des PME, a diminué.

En 2015, la diminution des crédits par rapport donc à 2014 s'élève à 12,5 % en engagement et à 5,9 % en liquidation.

Deux éléments expliquent cette évolution : d'une part, les articles de base 51.14 et 51.15, relatifs aux primes à l'investissement en zones franches, rurales et urbaines, ne sont pas alimentés en crédit d'engagement en 2015, car ces mesures ont été supprimées dès la fin 2013.

D'autre part, le cadre budgétaire 2014-2019 adopté par le Gouvernement wallon prévoit différentes mesures d'économie, dont une réduction de 13 millions d'euros, en 2015, opérée sur les crédits affectés à l'expansion économique.

Pour rappel, l'article de base 51.02 du Programme 18.2 « primes à l'investissement » destiné à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie a fait déjà l'objet d'une réduction de 8 millions d'euros en engagement et en liquidation. Le solde de cette économie s'élève au total à 13 millions d'euros, est de 5 millions d'euros et sera réalisé sur l'article de base 51.04 « Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 ».

Pour rappel, à la date du 6 novembre 2014, la Cour relève que le montant de l'encours des engagements sur ces dix articles de base visant l'octroi des primes à l'investissement aux PME s'élevait à 343,2 millions d'euros, dont 297,1 millions d'euros pour le seul article 51.04.

Voilà qui clôture, pour ce qui me concerne, les commentaires de la Cour des comptes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Merci, Monsieur Nassaut, pour cet exposé.

La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Ministre, mon intervention porte sur le Programme 05 « politique économique, coordination, réglementation label et information des aides », et plus particulièrement sur l'article de base 41.05 « subvention à l'Agence pour l'entreprise et l'innovation ».

Le texte de cette intervention se trouve à la page 58 du rapport de la Cour sur le budget 2015.

Les crédits d'engagement et de liquidation inscrits à l'article de base 41.05 « subvention à l'Agence pour l'entreprise et l'innovation » – l'AEI – pour le financement de ses missions de base s'élèvent à 5 millions d'euros. Des crédits supplémentaires de 5,7 millions d'euros sont prévus à l'article de base 41.08 dans le cadre du plan Marshall.

L'exposé particulier afférant aux compétences du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique précise, notamment, que l'Agence accompagne et appuie les entreprises dans leurs stratégies d'innovation et de créativité, en soutenant leur développement, notamment par l'intermédiaire de sa filiale, l'AWTIC, anciennement l'Agence wallonne des télécommunications, l'AWT. Par conséquent, la subvention à l'AEI intègre, pour 2015, la subvention destinée à sa filiale AWTIC. La Cour des comptes relève un manque de transparence des documents budgétaires qui ne permettent pas d'identifier précisément le montant des subventions attribuées à chacune des deux agences. Elle précise que l'AWT – devenue AWTIC – a connu, ces dernières années, des déficits structurels annuels avoisinant les 400 000 euros. Les informations budgétaires disponibles n'indiquent pas s'il en a été tenu compte lors de la détermination du montant de la subvention qui lui est attribuée. Pour mémoire, l'AWT a bénéficié, en 2014, de subventions pour un total de 3,2 millions d'euros.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - Nous remercions la Cour pour ces différentes observations. Celles-ci suscitent-elles une réaction de la part d'un parlementaire ?

Puisqu'il n'y a pas de demande de prise de parole, la parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier la Cour des comptes pour son intervention, mais aussi l'ensemble des commissaires.

Je reviendrai sur l'AEI dans quelques instants. D'abord, concernant les remarques générales qui ont été faites, elles ne s'adressent pas directement à moi. Même si l'économie est transversale, on pourrait tout ramener ici. Pour mes anciennes collègues que je regarde et que je salue, elles savent que mon appétit est sans limites à cet égard. Cependant, je ne peux pas m'occuper de tout. Sinon, que feront les autres ?

Je voudrais tout d'abord aborder le thème de la construction. Je partage tout à fait votre sentiment, nous devons être particulièrement attentifs à ce secteur. Un des éléments que nous avons à prendre en considération, c'est le contournement de la Directive détachement qui fait en sorte, aujourd'hui, qu'il y a une concurrence déloyale à l'encontre de ce secteur. J'ai rencontré le secteur de la construction et le Gouvernement a d'ailleurs déjà pris des mesures pour réactiver une *task force* afin d'établir un plan de soutien à la construction. Des mesures ont été annoncées par mon collègue, le ministre du Logement, et je le laisserai répondre plus avant sur ces éléments. Néanmoins, nous entendons prendre des mesures concrètes de soutien à l'égard de ce secteur durant l'année 2015.

Un des éléments a été soulevé par M. Henry. Il concerne le phasage et ce qu'il y avait dans mon département. Je rappelle que les zonings étant aujourd'hui de la compétence de M. le Ministre Prévot, ce qui n'était pas le cas avant le 25 mai, c'est lui qui peut le mieux donner le phasage des investissements. Tout le monde connaît aujourd'hui l'importance de la modification de la jurisprudence d'Eurostat appliquée par l'ICN en termes de comptabilité SEC et le fait que ce n'est pas la dépense, le service de remboursement financier qui doit être comptabilisé dans le budget, mais bien les travaux physiques, dans l'exercice où ils sont réalisés. Nous savons que cela impacte considérablement la Wallonie. Nous avons donc essayé de ne pas prendre d'engagement financier, de libération de fonds au moment où l'on donne, par exemple, un permis de bâtir, mais bien au moment où sont réalisés ces travaux. Dans ce que nous avons projeté, il n'y a pas de report des chantiers, mais il y a bien un phasage plus précis de ce qui doit être fait.

Ceci dit, que ce soit pour les travaux routiers et pour les constructions de maisons, nous savons que les

charges sur les communes, sur la Région ou même sur le Fédéral, ont un impact sur ce secteur qui mérite donc, me semble-t-il, une attention. Nous en avons pris la mesure et nous allons faire le nécessaire. N'étant pas le seul à la manœuvre, vous me permettez de ne pas être plus précis sur cet élément.

Concernant la taxe sur le matériel et l'outillage, le ministre du Budget a exprimé l'intention, pour le Gouvernement, d'autoriser à nouveau cette taxe et de permettre, dès lors, des additionnels. Cette taxe n'aura aucun effet budgétaire dans les cinq prochaines années, puisqu'il est prévu d'exonérer tous les nouveaux investissements de cinq ans et donc, au plus tôt, c'est pour la législature suivante qu'il y aura un revenu financier. Ce n'est donc pas pour cet élément-là que cette mesure a été prise. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la mesure, mais dès les remarques formulées par les organisations représentatives des entreprises, j'ai indiqué, de l'accord du Ministre-Président, du ministre du Budget et de celui des Pouvoirs locaux, que nous étions ouverts à trouver des alternatives.

Étant donné le délai nécessaire à la mise en œuvre de la taxe, puisque c'est en 2020 qu'elle sera, pour la première fois perçue, nous disposons d'un délai pour le résoudre et, le cas échéant, comme je l'ai dit, non pas trouver une suppression d'une recette pour les communes à partir 2020 – c'est essentiellement les communes et accessoirement les Provinces qui en bénéficient –, mais pour réimaginer un modèle qui soit plus en ligne avec les attentes actuelles des entreprises. Il faut se donner le délai de 2015 pour trouver une solution, faute de quoi, nous aurons d'autres problèmes à régler. Je voudrais dire cependant ceci : je n'ai pas accepté que l'on dise que la Wallonie devenait moins attractive que la Flandre. Ces propos, à l'emporte-pièce, n'engagent d'abord que ceux qui les disent, mais ils sont faux.

Si vous prenez l'ensemble des contributions des entreprises flamandes, que ce soit en matière environnementale, économique ou autre, vous constatez qu'il est, aujourd'hui, bien plus attractif, même en ayant réinstauré cette taxe, de venir s'installer en Wallonie.

Je reconnais que, lorsque l'on a supprimé une taxe et qu'on l'autorise à nouveau, il y a un effet négatif ou, en tout cas, au niveau psychologique et financier, à terme, mais je ne peux accepter que ce propos, peut-être sous le coup de la déception, ait été prononcé. Ce que je tiens à dire, c'est que nous allons, avec mes collègues, nous remettre autour de la table et essayer de trouver une alternative. « Alternative » veut bien dire ce que cela veut dire : trouver une compensation financière, si on la fait évoluer. Cela ne veut pas dire la supprimer.

Troisièmement, concernant le souffle pour l'économie, je pense que lorsque vous avez devant vous celui qui a porté les pôles de compétitivité – et je l'ai fait avec Mme Simonet – qui a lancé tout un programme

d'économies créatives, labellisé par l'Union européenne, qui lance l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité qui a pour mission importante de dire qu'il faut soutenir l'industrie dans notre pays avec Agoria, mais pas seulement, avec Essenscia aussi. Nous allons travailler sur le programme d'Agoria sur la nouvelle industrie dans les semaines qui viennent. Je ne peux accepter de dire qu'il n'y a pas de souffle. Nous installons l'AEI qui aura deux filiales : l'une autour de la créativité et l'autre autour du numérique.

Ces éléments montrent bien – et je réponds à M. Evrard – que, pour la première fois – et je sais que c'était un souhait historique de M. Kubla qui n'a jamais pu réaliser « Wallonie Entreprise » – nous faisons, aujourd'hui, ce qu'il appelait de ses vœux. Vous me direz que j'ai attendu qu'il ne soit plus parmi nous pour le faire, mais ce n'est pas le cas, c'est une pure coïncidence ! Il y était très attentif et il utilisait toujours la référence à l'Écosse à cet égard. Je pense aujourd'hui que, pour les entreprises, le fait d'avoir l'AEI, va vraiment être le point de contact central pour elles et cela me paraît très bien.

Je voudrais aussi reprendre, point par point, les différents éléments.

En ce qui concerne le cabinet, Mme Defraigne n'est plus là, mais vu qu'elle m'a posé la question, je voudrais indiquer que le montant alloué à mon cabinet a été réévalué. Il était d'un peu plus de 2,9 millions d'euros et il passe à 3,1 millions d'euros, simplement parce que, sous la précédente législature, mes compétences étant moins importantes, j'avais cédé des équivalents temps plein à un certain nombre de mes collègues et, vu l'augmentation des compétences, je les ai repris. Il n'y a donc pas d'augmentation des crédits, loin de là, au contraire ! La norme prise par le Gouvernement obligera mon cabinet, chaque année, à être de plus en plus attentif, si nous ne voulons pas devoir faire des réductions de personnel, à l'utilisation des moyens qui nous sont donnés.

Plusieurs d'entre vous ont abordé la question de l'AWEx. Premièrement, il s'agit d'un organisme pararégional. Il a donc des réductions propres. Après ces réductions de 5 % pour 2015, il en fait, globalement, ce qu'il veut. Il n'y a pas une sorte de double peine qui consisterait à dire : « On vous demande une réduction de 5 % et, en plus, vous devez faire comme la fonction publique régionale ». Je rappelle simplement qu'au niveau de la fonction publique régionale, il y a un remplacement sur cinq du personnel, hors service continu. En réalité, il y a donc deux remplacements sur cinq, au niveau régional et pas un. En réalité, il s'agit d'un taux de remplacement de 37 %, mais arrondissons à 40 %. Nous parlons donc bien de deux remplacements sur cinq, uniquement sur 2015 et 2016, puisque après 2016, nous pourrions revoir cette mesure. Ceci est donc un effort particulier qui ne s'applique pas à l'AWEx.

En ce qui concerne les aides, c'était un de mes projets et je suis heureux de pouvoir le continuer. Nous avons initié, sous la réforme précédente – et c'est la même chose en expansion économique – une réforme des aides que nous donnons, tant en expansion économique qu'à l'AWEx ou aux entreprises. Pourquoi ? Avec le temps, ce nombre d'aides a augmenté, alors qu'elles ont parfois perdu de leur pertinence. Comme vous le savez – et plusieurs d'entre vous en ont été témoins sous la législation passée – j'ai supprimé les bonus aux zones franches urbaines et rurales, parce que je considérais qu'il y avait un effet d'aubaine et que l'on ne pouvait pas me démontrer que ces bonus avaient un impact macro-économique. Nous ne devons donner un soutien aux entreprises que dans la mesure où cette aide permet de faire quelque chose qui n'aurait pas été fait, en tout cas, sous la même forme, si nous n'avions pas donné l'aide, mais pas simplement pour accroître le confort de l'entrepreneur. Il est légitime qu'il ait du confort, mais il faut voir quel est l'impact macro pour y arriver.

Au niveau des aides à l'AWEx, nous faisons la même chose. Je tiens à dire que l'AWEx a déjà quasi finalisé sa réforme, qui n'est pas faite dans un but budgétaire, mais dans le souci d'être mieux en phase avec les entreprises. Cela doit être fait et je pense que – à cet égard, M. Evrard me soutiendra fortement – cela doit être fait dans un principe de confiance avec les entreprises et dans un principe de simplification administrative. Il y a une vraie volonté, dans tous les dispositifs, d'essayer d'être efficace par cette mesure de simplification.

Mme Defraigne a abordé la question des participations aux foires. C'est une question qui est sur la table. Comme vous le savez, l'AWEx est gérée avec des entreprises et avec des organisations représentatives des travailleurs. Je pense qu'au moment où l'administratrice générale viendra, elle nous confirmera que nous sommes très en deçà de ce qui est fait dans d'autres régions qui soutiennent l'exportation. Il faudra, de nouveau, en mesurer la pertinence. Là aussi, nous regarderons comment nous pourrions évoluer.

Je remercie M. Sampaoli de ses propos. La provision de 49 millions d'euros se ventile comme suit :

- 41 millions d'euros pour les pôles de compétitivité ;
- 4 millions d'euros pour l'AWEx ;
- et 4 millions d'euros pour la formation.

Ce sont donc les différents éléments qui ont été mis sur la table.

Mme Schyns a abordé, en plus de ce qui avait été abordé antérieurement et auquel je viens de répondre, les pistes de compensation et les missions royales. Depuis que le Prince héritier est devenu Roi, il marque son intention de faire des visites d'État. Tout le monde connaît l'attachement de notre Roi au commerce

extérieur, puisqu'il est resté Président d'honneur de l'Agence. Il aborde cette question à intervalles très réguliers. Il a une vraie volonté, que ce soit dans des visites d'État ou des visites royales, de voir dans quelles mesures ces visites peuvent s'inscrire dans une vision économique. Nous le souhaitons et des projets existent déjà dès 2015. Nous verrons si tout cela peut se réaliser.

Parallèlement à cela, avec M. le Ministre Président – et cela a été agréé par l'ensemble du Conseil des ministres – il y avait quatre missions prioritaires. En 2015, il n'y en aura que deux.

Je préside, depuis de nombreuses années, des missions AWEx, mais il y a peut-être la volonté de donner encore plus de corps à ces missions en renforçant la délégation du Gouvernement et en leur donnant un statut plus important. C'est une réflexion qui est en cours au sein du Conseil des ministres et que nous aurons avec l'AWEx afin de voir comment nous pourrions faire en sorte non pas de compenser, mais d'atténuer l'impact de la réduction des missions prioritaires.

Mme Schyns et plusieurs d'entre vous m'ont demandé à quoi allaient servir ces 100 millions d'euros. Mme Simonet disait qu'elle était heureuse qu'il y ait 100 millions, mais désirait savoir ce qu'il en était de la recherche.

Je vais, d'abord, revenir aux 100 millions d'euros.

Vous aurez constaté que, à périmètre constant, entre 2014 et 2015, il y a 22 millions d'euros de réduction de crédits d'engagements et 8 millions de crédits de liquidations. Parallèlement, je vous ai indiqué que nous attendions 7,2 millions d'euros, en économie sociale, d'une provision qui est chez le ministre du Budget. Si j'intègre d'ores et déjà ces 7,2 millions d'euros, je réduis de 22 à 15 d'euros les crédits d'engagements et quasi à zéro les crédits de liquidations.

C'est donc, en termes d'efforts faits par le département de l'économie, de la recherche et de l'innovation, quelque chose de tout à fait marginal. Cela tient compte, effectivement, au 100 millions d'euros qui viennent préfigurer, en quelque sorte, un certain nombre d'actions que nous allons mettre dans le futur plan Marshall. En effet, s'il est correct de dire que nous avons, aujourd'hui, pris acte que le plan Marshall 2.vert, tout comme le plan Marshall initial, s'était arrêté mi 2009 et bien que le plan Marshall 2.vert s'arrête, mais les objectifs du plan Marshall, eux, doivent être définis. Il faut concentrer le plan Marshall.

Le plan Marshall n'a pas pour vision de faire toute la politique du Gouvernement, et même pas toute la politique économique et de recherche du Gouvernement. On doit donc pouvoir le concentrer, si ce n'est que ces 100 millions d'euros montrent bien la volonté du Gouvernement. Je rappelle que ces

100 millions d'euros par an sur l'ensemble de la législature doivent permettre, justement, de donner des impulsions au profit du soutien aux entreprises.

Vous me permettez de faire des propositions dans le futur plan Marshall pour les décliner, mais le Gouvernement, nonobstant les difficultés budgétaires, a voulu donner un signal très fort. Il n'y aura pas que du soutien pour l'activité économique. Je pense que la recherche pourra aussi – pour répondre à Mme Simonet – venir compenser ce qu'aujourd'hui, nous ne faisons plus au travers du plan Marshall 2.vert. Nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement.

Mme Schyns m'a posé la question sur le fait que le jury international n'avait pas de montant. Cela doit venir de la provision « pôles de compétitivité ». Dans les 41 millions d'euros dont je viens de parler pour M. Sampaoli, nous devons aller rechercher le montant nécessaire, qui n'est pas fondamental en termes de montant, mais c'est par une réallocation interne que nous fixerons l'enveloppe.

En ce qui concerne NEXT, on fait un effort en 2014. C'est d'ailleurs un des éléments sur la recherche également. Nous n'avons rien prévu en 2015, mais NEXT est aussi une filiale de la SRIW, ce qui nous permet d'avoir une capillarité. En tout cas, j'entends bien soutenir l'économie circulaire dans les éléments qui viennent et nous aurons donc l'occasion d'avancer dans ce cadre et de répondre en temps réel aux besoins.

Par rapport à eCampus, vous me permettez de dire qu'il y a un lien avec le numérique, mais le numérique n'est pas simplement le commerce sur Internet. Au niveau d'eCampus, il y a une vraie volonté. Dans la région de Tournai se sont développés, au niveau scolaire d'enseignement et d'enseignement supérieur, des compétences au travers du numérique, de même que dans la région de Mons et de Tournai, où l'on a des entreprises qui sont actives dans le numérique.

La question douloureuse de *La Redoute* et *3 Suisses* doit nous interpellier. Pourquoi ces deux entreprises qui faisaient du commerce par correspondance, qui avaient donc une chaîne logistique adaptée aujourd'hui à l'e-commerce, puisque c'est la plateforme qui change, mais le processus de logistique était le même ont-elles raté ce virage numérique ? Je pense qu'il y a là une réflexion dans laquelle nous viendrons dans le plan du numérique. Comment saisir, capter la partie de commerce et de plus-value économique que nous pouvons prendre au travers de l'e-commerce et que, manifestement, ces deux entreprises, qui étaient pourtant pionnières, n'ont pas pu, comme d'autres entrants – je ne vais pas citer les grands concurrents que l'on voit – qui en quelques années – je vais tout de même en citer un : « *Zalando* » – qui entrent et qui ont bousculé complètement le paysage, alors que vous aviez des entreprises extrêmement solides.

Cela doit aussi nous faire réfléchir sur la vulnérabilité des entreprises face à l'évolution technologique. Cela fait aussi partie des réflexions sur le plan numérique que j'aurai l'occasion de présenter au Gouvernement. Malgré cela, eCampus garde sa pertinence. La cyberclasse représente évidemment un élément tout à fait intéressant. Cela fait partie de ce que l'agence du numérique doit préparer, aujourd'hui, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme vous le savez, si nous n'avons pas fusionné l'AEI avec l'Agence du numérique, c'est parce que l'Agence du numérique – anciennement AWT – ne faisait pas que de l'économie. Elle garde donc cela, mais en ma qualité, aujourd'hui, de ministre du Numérique, je compte bien leur donner cette mission et développer les éléments à cet égard.

Je reprends les questions des uns et des autres.

Madame Simonet, je vous remercie pour les propos aimables sur le caractère volontariste du budget.

Sur la recherche, on a tenté, en prenant des montants 2014 – le plan Marshall 2. vert étant arrêté en 2015 – de combler les déficits et j'ai, aujourd'hui, un dialogue très constructif. Je reconnais que la complémentarité de mon département en Wallonie avec celui au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet d'avancer, de garantir les bourses FRIA. En 2015, il n'y aura pas de bourses FRIA qui seront supprimées. Nous entendons bien les garantir. Il y aura un certain nombre d'aménagements. Il est encore un peu tôt pour en parler, puisque je veux faire un dialogue constructif avec le FNRS et qu'il est en cours.

Concernant les programmes mobilisateurs et les PAI, nous nous sommes rendu compte, la législature passée, qu'il y avait des appels à projets « plan Marshall », des appels à projets « noyaux mobilisateurs », des appels à projets dans différents secteurs qui s'adressaient à la même cible. Pour reprendre ce que M. Evrard disait tout à l'heure, les entreprises avaient parfois un peu de mal à s'y retrouver face à ces différents appels qui les mobilisaient avec des taux de subsidiations différents, avec des rythmes différents. Dans la réforme des aides à la recherche qui est aujourd'hui en chantier en raison des demandes formulées par la Commission européenne, nous voudrions rendre le système plus transparent. Il y aura le maintien des dispositifs, mais nous envisageons de les rendre plus clairs entre ce qui relève des pôles de compétitivités et ce qui n'en relève pas, afin d'éviter « l'overlapping », c'est-à-dire la zone de recouvrement qui fait que les gens ne s'y retrouvent plus et se demandent où ils doivent postuler.

En ce qui concerne WELBIO, nous y tenons tous les deux, je pense. Je voudrais ramener WELBIO à son état originel. Dans le cadre d'une transaction, on avait fait évoluer son modèle de gouvernance. Je pense qu'il est bien qu'il soit logé autour du FNRS. Cela ne pose

aucune difficulté. Par contre, il faut retourner à la gouvernance initiale et soutenir son développement. Nous allons augmenter les moyens de WELBIO dans les années qui viennent, de manière à lui permettre, véritablement, de se développer. Je pense que les chercheurs y sont particulièrement attentifs.

Je regarde si j'ai répondu à l'ensemble des éléments.

Par rapport aux remarques de la Cour des comptes sur l'AEI, premièrement, nous allons donner les moyens, les 400 000 euros de déficit structurel. Je l'avais dit dans mon discours introductif. La Cour n'ayant pas pu nous rejoindre à ce moment-là, elle n'a pas pu entendre que nous mettons, dans tous les organismes, les déficits structurels à zéro. Nous allons d'abord mettre ce déficit structurel à zéro.

L'AEI avec la AWTIC, Agence du numérique – puisque c'est le nouveau nom que l'on va lui donner – vont restructurer le mode de fonctionnement des services généraux de l'informatique, des services du personnel, des services financiers, sans perte d'emplois, mais avec la volonté d'économie.

Des choses qui sont aujourd'hui imputées à l'AWT pourront demain être centralisées à l'AEI qui prestera pour le service de l'agence du numérique. Il y aura un seul contrat de gestion et une ventilation des montants. Étant donné le côté très bref, puisque nous venons d'approuver les derniers éléments, nous n'avons pas encore finalisé totalement l'ensemble des répartitions. Globalement, elles s'inscriront dans ce qui préexistait avant fusion avec de légers amendements. Les missions ne seront plus exactement les mêmes.

Voilà ce que je pouvais indiquer, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les commissaires, en remerciant à nouveau la Cour des comptes de sa présence et de sa contribution.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre pour ces réponses. Celles-ci appellent peut-être l'une ou l'autre réplique. Je me tourne vers les parlementaires qui ont développé des questions.

Quelqu'un souhaite-t-il répliquer ?

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci Monsieur le Ministre pour toutes ces explications qui nous éclairent. Vous vous doutez qu'elles me laissent un peu sur la faim. Je prends bonne note de votre volonté d'examiner de manière plus attentive la question de la taxe sur l'outillage. Si vous me permettez un parallèle, voyez ce qui se passe en matière pension. On sait qu'à travers l'allongement de la durée de vie des hommes et des femmes de cette terre, qu'il sera nécessaire de travailler plus longtemps. Je ne vais pas polémique, ni reparler de cette problématique, ce n'est ni l'endroit, ni le lieu. En tout cas, une politique est mise en œuvre par rapport à

des éléments factuels. On ne peut pas contester que l'on vit plus longtemps.

En ce qui concerne la taxe sur l'outillage, je suis un peu surpris de votre raisonnement. Dans les notes qui accompagnent le budget – je m'en réjouis – on a tout de même des perspectives de redressement de l'économie au niveau mondial, notamment sous l'impulsion des États-Unis et en espérant, même si l'on est très prudent, que cela va se traduire au sein de la Région wallonne et que cela va avoir des répercussions positives sur nos entreprises.

J'entends votre volonté d'exonérer pendant cinq ans les entreprises et de rassurer tout le monde. J'espère pour ma part que d'ici cinq ans, on pourra passer de cette taxe et que vous aurez à cœur d'y regarder de plus près, en espérant que la reprise économique soit là aussi factuelle. C'est le premier élément.

Les pôles de compétitivité sont un outil indispensable et qui donne une volonté – on les a toujours soutenus –, mais, cela concerne souvent les grandes entreprises. Il y a quelques jours, je vous interpellais sur Magolux qui aussi à travers sa maison mère Magotteaux intégrait des pôles de compétitivité, mais peut-être pas de manière suffisante. On parle ici des grosses entreprises. Ce que j'ai voulu dire dans mon propos, c'est qu'il y a toute une série de mesures qui apparaissaient claires et lisibles pour les PME et les TPE. Je pense à quelques mesures qui étaient l'aide directe aux indépendants et aux professions libérales, aux aides qui concernaient la culture de la deuxième chance. C'est très clair pour un entrepreneur. On voit que les crédits sont réduits à néant, mais quand on dit à quelqu'un : « On sait que les entrepreneurs qui osent sont une denrée rare », il faut mettre en confiance ceux qui souhaitent miser sur l'avenir. À travers un article budgétaire qui définit un million, vous avez beaucoup d'idées et de volonté de les concrétiser. Je regrette que des articles bien précis, qui donnent un cap et une ligne de conduite soient absents du budget. Je pense aussi à l'entrepreneuriat féminin qui pourrait aussi donner un signal très clair.

J'entends bien votre volonté d'être efficace en matière de simplification administrative. Je dois vous dire, sans jeter la pierre à personne, que depuis des années, c'est un discours que l'on entend. Je suis quelqu'un qui sera à vos côtés, dans la mesure où l'on peut être efficace et concret sur le terrain. J'attends à travers ce que vous avez défini de préfigurer des actions, notamment en matière d'investissements, de missions de la nouvelle AEI. J'attends avec impatience de voir des éléments concrets qui permettront de redonner confiance à la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci Monsieur le Ministre pour les différentes réponses que vous avez données.

Vous n'avez pas spécialement répondu sur le rythme du désinvestissement. C'est un choix de rythme du désendettement, c'est un choix qui est dénoncé de plus en plus par de nombreuses personnes et dans différents pays. Cela a un impact direct sur notre économie. On aurait pu ne pas ajouter de l'austérité à l'austérité sur ce point. Le Gouvernement aurait pu choisir un rythme un peu plus soutenable dans les deux premières années certainement.

J'entends ce que vous dites sur le secteur de la construction, c'est une très bonne chose. Vous reconnaissez différentes difficultés, c'est un fait et cela concerne plusieurs niveaux de pouvoirs. C'est une bonne chose que le Gouvernement mette en place dans son ensemble une *task force*. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de suivre cela. Les défis sont très importants. Cela n'empêche que le secteur est fortement touché par les décisions de ce budget. Cela dépasse cette commission, cela se passe plus dans la commission de M. le Ministre Furlan ou peut-être par certains rapports d'investissements, dont vous nous dites que c'est notamment partie zoning de M. le Ministre Prévot, mais n'a peut-être pas trop d'impacts sur le report des travaux ou pas d'impact sur le report des travaux, ce serait une bonne nouvelle, il faudrait le vérifier dans les faits et dans l'organisation des travaux.

Pour ce qui concerne la recherche, pas mal de postes sont impactés, vos propos sont rassurants sur certains points, j'entends ce que vous dites à la fois sur le FRIA et le WELBIO. De nouveau, à ce stade, on ne peut que vous faire confiance, car il faudra voir les autres morceaux du puzzle. On y reviendra. Vous avez dit des choses précises et on en prend acte. Tout le monde en est certainement convaincu dans cette commission et dans les propos qui sont tenus que c'est important. Après, il faut le vérifier. Ce sont des budgets parfois faciles à impacter quand on doit faire des équilibres budgétaires. Ne pas avoir de soutien suffisant au secteur de la recherche, diminuer certains montants, ne pas favoriser ou augmenter certains montants, alors que c'est certainement un des secteurs qui est celui qui permet de construire l'avenir, est une mauvaise idée. J'entends ce qui a été dit, mais cela ne répond pas à toutes les questions. Cela impliquera un suivi dans les prochains mois dans les politiques qui seront menées à la fois ici et à la Fédération, si j'ai bien entendu.

Enfin, dernier point dans cette intervention. J'ai bien entendu ce que vous avez dit sur la question de la taxe outillage. J'avoue que je ne comprends pas très bien quelle a été la démarche du Gouvernement. J'ai l'impression que les choses se sont précipitées puisque finalement on est en train de dire : « Ne vous tracassez pas, elle ne s'appliquera pas tout de suite et on la changera ». J'avoue que je ne comprends pas très bien la démarche, mais je prends positivement l'évaluation immédiate qui va être menée pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

M. le Président. - Ceci clôture les répliques à la première partie des questions qui ont été développées et surtout de la réponse de M. le Ministre.

Je vous propose d'aborder un second tour par rapport à la discussion sur le budget.

Je propose d'insérer à cette discussion les questions qui seront posées respectivement par MM. Destrebecq, Lecercf et Henry.

Qui souhaite la parole dans ce deuxième tour ?

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Président, pour l'ordre de nos travaux, prenons-nous programme par programme, grand chapitre par grand chapitre ?

M. le Président. - C'est en principe, ce que j'attends dans la deuxième partie de nos travaux. Chaque parlementaire doit l'avoir bien compris. Il y a eu une discussion d'ordre plus générale, même si certains sont déjà allés un peu dans le détail.

Pour la deuxième partie de nos travaux, on y va dans chacun des articles, si vous le souhaitez, que vous souhaitez vous aborder. Est-ce bien compris pour chacun ?

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Président, on va passer les programmes et à l'occasion si l'on a une question ou si l'on a une question qui est déjà prévue, on la pose ?

M. le Président. - C'est bien cela.

Mme Simonet (cdH). - Je vous remercie.

M. le Président. - J'ai simplement proposé, pour être proactif, que l'on insère les trois questions par nos collègues.

Qui souhaite prendre la parole pour ce deuxième tour ?

Je vois le bras de M. Evrard se lever.

M. Evrard (MR). - Simplement pour une remarque, Monsieur le Président, pour signaler que le quorum – si je compte bien –, mais bon, voilà, il est atteint, mais ce n'était pas le cas il y a quelque temps.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Vous ne comptez pas bien !

M. Evrard (MR). - Ceci étant dit, on est ouverts au débat, il n'y a pas de problème.

M. le Président. - On demande la parole, chers collègues, pas d'aparté, fût-il même justifié, à certains égards.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole dans notre discussion générale sur les différents articles budgétaires ?

Je vois Mme Simonet. Il n'y a pas d'autres interventions ?

Je vous propose de céder la parole à M. Evrard pour son intervention dans le cadre de la discussion sur les différents articles budgétaires.

M. Evrard (MR). - On a évoqué la question des dépenses de cabinet. On a eu la justification qui me convient. Par contre, on a évoqué toute la question de l'AWEx. J'aurais voulu savoir, au niveau de M. le Ministre, s'il y avait, au niveau de l'AWEx, une dotation de remise à niveau pour compenser la suppression de la possibilité de puiser dans son compte de réserve puisque l'on a vu que les dotations étaient diminuées.

J'aurais voulu savoir, de manière plus générale, en ce qui concerne les OIP, si le non-remplacement de quatre agents sur cinq s'applique dans le domaine des OIP.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Dans le Programme 18.33 « Promotion-diffusion et valorisation de la recherche », il y a un article budgétaire nouveau relatif au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la recherche qui est doté d'un montant de 3,6 millions d'euros. J'aurais voulu demander à M. le Ministre si ce montant était prévu pour financer la demande du réseau Lieu concernant Mirval Plus. Mirval est un projet de réseau d'interface qui vient à échéance avec les fonds structurels européens et il y a une demande de relancer, par l'interface, Mirval Plus pour un montant total de 4 millions d'euros avec des valorisateurs. M. le Ministre envisage-t-il ce type de soutien, notamment celui à Lieu ?

M. le Président. - La parole est à Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, je vous avais interpellé en question écrite, début octobre, mais n'ayant pas reçu de réponse de votre part, je me permets de relancer une nouvelle fois le sujet qui me semble important.

Cette année, la SOGEPa aura injecté 1,5 milliard d'euros, si mes informations sont exactes, dans l'économie wallonne en 30 ans.

Un chiffre pour le moins impressionnant et pourtant, vraisemblablement insuffisant eu égard au nombre de faillites que vivent les entreprises. À cet égard, je vois d'un bon œil la rénovation du site internet de la

SOGEPA et sa volonté de mieux communiquer et surtout de mieux informer.

Vous n'êtes pas sans savoir que la situation économique dans la région du Centre n'est guère brillante. On pense immédiatement à plusieurs noms. Je dirai que ces noms sont malheureusement tous synonymes d'échec ou synonymes de problématiques. Je veux en citer quelques-uns : Lamy-Lutti où il nous revient que cette entreprise devrait passer en PRJ dans les jours, dans les semaines à venir. Durobor où il nous revient que l'investisseur privé est en train de fuir ou d'abandonner le navire. Il nous revient de la NMLK que pour l'exercice précédent, il y a une perte de 40 millions d'euros exclusivement sur le site de Clabecq. Duferco où l'on sait que le groupe vient de revendre plus de 50 % de son actionnariat à un groupe asiatique. Bref, je ne suis malheureusement pas optimiste quant à l'avenir de ces entreprises.

Je voudrais simplement préciser que ce sont des informations qui n'engagent que moi. Il ne faut pas prendre comme argent comptant les informations qui me reviennent. J'attire simplement l'attention, par ces chiffres, sur la situation qui est très inquiétante.

Quel est le montant investi annuellement par la SOGEPA dans les entreprises de cette région ? À quel pourcentage du budget total de la SOGEPA ce montant correspond-il ? Sur l'ensemble des entreprises en difficulté aidées par la SOGEPA – on parle aujourd'hui avec une question comme celle-là pour préparer l'avenir – quel est le pourcentage de faillites, à combien ce pourcentage s'élève-t-il pour la région du Centre ?

Ce n'est pas une problématique spécifique à la région du Centre, nous en conviendrons. Néanmoins, la situation géographique de la région du Centre est tout à fait spécifique puisqu'elle se trouve entre deux pôles importants : celui de Mons d'un côté, celui de Charleroi de l'autre. Donc, c'est un parlementaire de cette région que vous voyez inquiet et attentif à ce qui se passe dans sa région.

M. le Président. - La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je ne serai pas très long puisque la question a déjà été abordée dans le débat. Les chercheurs étaient inquiets, mais vous avez dit qu'il n'y aurait pas de diminution du nombre de bourses en 2015. J'imagine que le montage financier sera concrétisé d'une manière différente de ce qui était prévu. C'est important que l'information soit transparente rapidement puisque à ma connaissance les jurys sont en train d'auditionner les candidats maintenant. Ce qu'il se disait c'est qu'il y aurait diminution du nombre de bourses à 2,8 bourses par jury au lieu de 4.

Si je comprends bien, ce ne sera pas le cas, ou en tout cas cela me paraît important que l'on puisse être rassurant sur cet objectif et sur ce nombre-là. Par la suite que le montage financier concerne sans doute moins directement les chercheurs puisque vous me dites que ce sera une interaction entre les deux entités.

M. le Président. - La parole est à M. Lecerf pour poser sa question.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre, nos routes sont de plus en plus encombrées, engendrant de nombreuses nuisances. Les transports alternatifs doivent être favorisés et soutenus. Le transport fluvial, s'inscrivant dans les modes alternatifs, apparaît dès lors comme un moyen non négligeable. Je me réjouis que M. le Ministre des Travaux publics, M. Prévot, en fait le quatrième axe de son « plan Infrastructures » en prévoyant une amélioration des 450 kilomètres de voies hydrauliques wallonnes, jonctions vers la Méditerranée et les pays de l'Est, qui permettent de transporter chaque année 40 millions de tonnes de marchandises, représentant 2 millions de semi-remorques en moins sur nos routes.

Rappelons que le port de Liège constitue le troisième port fluvial d'Europe. Le transport fluvial engendre une diminution de circulation, d'accidents, de pollution, mais aussi de dégradation de nos routes. Ce mode de transport est essentiel économiquement et écologiquement.

La Région entend soutenir ce secteur en octroyant des subsides aux entreprises.

L'ancien régime d'aide se terminant le 31 décembre 2013, la précédente majorité wallonne, sur votre proposition, a adopté dans l'urgence un arrêté le 15 mai 2014, visant à pérenniser les subsides régionaux en faveur des petites, moyennes ou grandes entreprises qui réalisent des investissements favorisant des modes de transport alternatif à la route et qui poursuivent les objectifs de protection de l'environnement. Il est important de souligner que cet arrêté produit ses effets depuis le 1er janvier 2014. Malheureusement, il semble que des entreprises de transport fluvial, après avoir envoyé leur demande au service public de Wallonie et avoir reçu un accusé de réception, attendent depuis plusieurs mois votre courrier officiel leur annonçant la prime qui leur sera accordée sur base de leur dossier. Je souhaiterais attirer votre attention sur la nécessité d'agir, car la pérennisation de plusieurs bateliers dépend fortement de ces subsides.

De plus, le plan infrastructures concernant les voies hydrauliques de M. le Ministre Prévot n'a de sens que si ce secteur d'activité est réellement soutenu. Pouvez-vous m'informer de la situation ? Avez-vous pris connaissance de cette demande de subsides ? Comment expliquez-vous ce délai d'attente de plusieurs mois ? Quand les entreprises concernées seront-elles fixées par

rapport à leur dossier ? L'enveloppe budgétaire concernant ces subsides va-t-elle rester identique durant les prochaines années ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame et Messieurs les députés, au niveau de l'AWEx, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, on a demandé un effort de 5 % à l'AWEx. On n'a pas en plus dit comment il devait imputer ces 5 %. La norme d'un sur cinq ne s'applique pas, je l'avais dit dans la discussion générale, je le réaffirme ici. Il appartient à l'AWEx, en fonction de l'effort qui est fait de 5 % en 2015, de 3 % en 2016 et de 2 %, d'avoir une trajectoire qui indique comment faire évoluer les choses. Il n'y a pas eu de remise à zéro de l'AWEx au motif que l'AWEx n'était pas en déficit structurel. Nous avons fait en sorte de compenser les organismes qui étaient en déficit structurel, mais nous n'avons pas dû le faire à l'AWEx puisqu'il n'y avait pas d'élément particulier.

Je ne sais pas si l'on a eu la réponse, mais je pense que je la connais, même si mes collaborateurs ne la connaissent pas directement.

Nous travaillons aujourd'hui avec les TTO (Technology Transfer Office), Madame Simonet, et dont nous avons rencontré ce matin, en parallèle – j'étais avec vous et pas avec les recteurs – pour justement aborder l'avenir des services de transfert technologique, ce que l'on appelle en jargon anglo-saxon les TTO. Ce projet en fait partie. Ce n'est pas cette allocation de base sensu stricto qui le reprend, mais nous y serons attentifs. Je ne manquerai pas de vous dire comment nous faisons évoluer les choses puisque, dans le décret recherche normalement, il y aura un des éléments relatifs à la valorisation de la recherche qui est de la compétence des TTO. Le Réseau LIEU est un réseau que je connais particulièrement bien.

En ce qui concerne la question de M. Destrebecq, je ne vais pas rentrer aujourd'hui dans une norme statistique de parts de la région du Centre dans le total des entreprises aidées par la SOGEP. Si l'on veut repartir de tout ce qui a été fait pour Boël, un fonds d'investissement spécifique, les moyens budgétaires donnés, il y a énormément de choses dont nous pourrions parler, je ne vais pas refaire ici un cours d'histoire économique. Je voudrais indiquer que j'ai une attention toute particulière sur la région du Centre. Pourquoi et comment l'énoncer ?

Sous la précédente législature, il y a eu une grande rencontre sur l'industrie, sous la présidence du Vice-président Tajani. Celui-ci voulait faire un événement en Wallonie et j'avais indiqué que, La Louvière était sûrement un des endroits où le processus de réindustrialisation était un des éléments importants.

Dans les aides que nous avons faites, vous avez cité Duferco, NLMK, Durobor, on peut se préoccuper de la situation de Lutti aujourd'hui et de voir comment tout cela va évoluer. Je tiens à dire que la SOGEP doit intervenir dans un encadrement encore plus sévère que précédemment, puisque l'Union européenne a durci les critères autorisant les entreprises publiques à cofinancer, que ce soit en capital ou par prêt, les entreprises. Nous y sommes attentifs. Ce que je tiens à dire, c'est que l'on continuera à le faire de manière précise et qu'il faut une attention toute particulière sur cette région qui a plus que d'autres comparativement souffert de la mutation industrielle.

Nous avons parlé, au tout début de la matinée, de la problématique de la reconstruction d'une ville sur la ville, avec le projet, cela en fait partie, tout comme le fait de continuer et de voir dans ce projet, notamment l'entreprise Dragon, de venir s'installer en cœur de ville dans un nouveau bâtiment, participe à l'évolution de la cité, mais il y a sûrement un certain nombre d'activités à faire et que nous continuerons à faire dans les mois et années qui viennent.

Pour répondre à la question de M. Henry, je lui dirai que nous avons, en 2014, à l'occasion de l'ajustement que nous venons de voter, mis en œuvre des engagements pris à concurrence de 5 438 029 euros pour le FRIA. Aujourd'hui, je le confirme, nous allons faire en sorte qu'il n'y ait pas de réduction du nombre de bourses venant du financement de la Région, en sachant qu'il y a déjà 17 bourses en moins en raison des diminutions venant du Fédéral, puisque les réductions linéaires en politique culturelle et en politique scientifique, je ne vais pas entrer dans un débat avec le Fédéral, ce n'est pas le lieu pour faire cela ici, nous montrent bien que nous, de ce niveau-là, il y a un impact sur lequel nous devons travailler dans les semaines et les mois qui viennent.

Pour répondre à M. Lecerf, le Gouvernement a pris des aides qui avaient cessé d'être en vigueur au 31 décembre 2013. Nous avons repris le dossier en mouvement et la commission, sur base du nouveau règlement, a donné son avis le 3 avril 2014. Aujourd'hui, nous avons fait en sorte que le 21 novembre, le crédit d'engagement est consommé quasiment intégralement et le crédit de liquidation quasiment à 80 %. Vu le succès du dispositif, quelques rares demandeurs verront cependant leurs aides octroyées ou liquidées en 2015 pour des raisons budgétaires. En 2015, nous avons prévu un crédit d'engagement de 2 millions et un crédit de liquidation de 2,2 millions. Nous voulons toujours continuer à soutenir les voies hydrauliques et l'utilisation de la voie d'eau. Si des moyens supplémentaires étaient nécessaires, je prends ici l'engagement de réexaminer les choses par une réallocation des moyens pour faire face aux demandes supplémentaires.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Je suis ravi de votre intérêt particulier pour cette région parce qu'elle en a bien besoin.

Je ne vous demandais pas de faire un cours d'économie ou d'histoire sur ce qui était fait dans la région du Centre et donc, vous ne souhaitez pas me répondre quant aux différents investissements qui ont été faits. Je vous rassure, je suis bien conscient que des investissements ont été faits.

Je parlais justement de préparer le futur. Je vous avais demandé, c'est dommage que je n'aie pas eu la réponse, quel est le pourcentage des entreprises accompagnées, aidées par la SOGEPa et qui sont sorties du tunnel ou bien celles qui y sont restées. C'est un élément objectif que l'on peut retirer de la situation et qui permettrait de voir si le travail mené par la SOGEPa est positif ou bien si l'on doit en tirer des leçons et peut-être rectifier le tir, le cas échéant.

M. le Président. - Quelques mots de M. le Ministre par rapport à ceci ?

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Je n'ai pas le ratio précis, on va regarder et je vous donnerai la réponse plus précisément ultérieurement.

Il est clair que dans le rapport sur les 30 années, on a démontré le nombre d'entreprises. Je vais en prendre une au hasard, l'aide que nous avons donnée à la société Hamon lui a permis, non seulement de sortir la tête de l'eau, mais elle a remboursé avec un multiplicateur de plus de dix, l'investissement de la Région wallonne. Oui, il y a parfois des échecs, comme dans toute entreprise humaine. M. Evrard parlait tout à l'heure de la seconde chance et il est clair que l'on est très attentif à cette politique. Il faut déculpabiliser l'échec lorsque les gens l'ont fait avec sérieux et avec honnêteté. Toute entreprise humaine a le risque de l'échec. Je vous montrerai les chiffres, je ne les ai pas ici et maintenant, mais je vous les transmettrai.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Avec grand intérêt, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse rassurante. Je voudrais juste m'assurer que les entreprises qui doivent attendre 2015 pour percevoir ce subside en sont bien informées.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

M. le Président. - L'incident est clos.

Vote

M. le Président. - Nous allons mettre au vote le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

La Commission de l'économie et de l'innovation recommande, par 8 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.

Cette recommandation sera favorable et sera transmise comme il se doit.

Je rappelle pour l'ensemble des collègues que les différentes questions et interpellations qui n'ont pas été développées ce matin sont retirées puisque nous avons clôturé nos travaux, ou en tous les cas, cette partie de travaux ce matin.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Christine Defraigne, MR
M. Yves Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes
M. Olivier Destrebecq, MR
M. Philippe Dodrimont, Président
M. Yves Evrard, MR
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Patrick Lecerf, MR
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique
M. Stéphane Nassaut, Auditeur adjoint à la Cour des comptes
Mme Christine Poulin, PS
M. Vincent Sampaoli, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	article de base
AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASE	Agence de Stimulation Économique
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWT	Agence wallonne des Télécommunications
AWTIC	Agence wallonne des Technologies de l'Information et de la Communication
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
CPDT	Conférence Permanente du Développement Territorial
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique
FRIA	Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture
FSE	Fonds social européen
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
OIP	organismes d'intérêt public
PAI	plan d'action industrie
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	très petites entreprises
TTO	Technology Transfer Office
WEILBIO	Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie - Walloon Excellence in Life sciences ans BIOTEchnology